



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



REDD+ ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : APPROCHES, EXPÉRIENCES ET POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER LES RÉSULTATS

PROGRAMME CARBONE FORESTIER, MARCHÉS ET
COMMUNAUTÉS (FCMC)

AVRIL 2014

Ce document a été préparé par Conservation International pour soumission à l'examen de FCMC. FCMC a apporté l'appui technique et financier pour ce rapport. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement les vues du gouvernement des États-Unis, de l'USAID ou de FCMC.

Cette publication a été réalisée pour soumission à l'examen de l'Agence des États-Unis pour le développement international par Tetra Tech, au titre d'un ordre de service dans le cadre du contrat à quantité indéfinie Prospérité, Moyens de subsistance et Conservations des Écosystèmes (PLACE) (contrat USAID N° EPP-I-00-06-00008-00, numéro d'ordre AID-OAA-TO-11-00022).

Tetra Tech
159 Bank Street, Suite 300
Burlington, Vermont 05401 USA
Téléphone : (802) 658-3890
Fax : (802) 658-4247
Courriel : international.development@tetratech.com
www.tetratechintdev.com

Personnes à contacter chez Tetra Tech :
Ian Deshmukh, Principal conseiller/directeur technique
Courriel : ian.deshmukh@tetratech.com

Forest Carbon, Markets and Communities (FCMC) Program
1611 North Kent Street
Suite 805
Arlington, Virginia 22209 USA
Téléphone : (703) 592-6388
Fax : (866) 795-6462

Scott Hajost, Chef de parti
Courriel : scott.hajost@fcmglobal.org

Olaf Zerbock, représentant le responsable des contrats de l'USAID
Courriel : ozerbock@usaid.gov

Ce rapport a été préparé par :
Steven N. Panfil, Conservation International
Celia A. Harvey, Conservation International

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a lancé le programme Carbone forestier, marchés et communautés (FCMC) afin d'aider ses missions, les gouvernements partenaires, les parties prenantes locales et internationales à créer et mettre en œuvre des initiatives REDD+. Les services du FCMC incluent des analyses, des évaluations, des outils et des conseils visant à appuyer la conception de programmes, ainsi que du matériel de formation, et la mise en place et l'animation de conférences et d'ateliers qui confortent les contributions du gouvernement américain à l'architecture internationale de la REDD+.

Veuillez citer ce rapport comme suit :

Panfil, S.N. et Harvey, C.A. 2014. *REDD+ and biodiversity conservation: Approaches, experiences and opportunities for improved outcomes. USAID-supported Forest Carbon, Markets and Communities (FCMC) Program*. Washington, DC, USA (REDD+ et conservation de la biodiversité : approches, expériences et possibilités d'améliorer les résultats, Programme carbone forestier, marchés et communautés (FCMC) soutenu par l'USAID)

REDD+ ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : APPROCHES, EXPÉRIENCES ET POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER LES RÉSULTATS

PROGRAMME CARBONE FORESTIER, MARCHÉS ET
COMMUNAUTÉS (FCMC)

AVRIL 2014

AVIS DE NON RESPONSABILITÉ

Les opinions de l'auteur exprimées dans cette publication ne représentent pas nécessairement les vues de l'Agence des États-Unis pour le développement international ou du gouvernement des États-Unis.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	V
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	VI
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	VIII
1.0 INTRODUCTION	1
1.1 OBJECTIF	2
1.2 MÉTHODES.....	3
2.0 SAUVEGARDES POUR LA BIODIVERSITÉ DANS LA REDD+	5
2.1 QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS DE LA CCNUCC SUR LA MANIÈRE DONT LA REDD+ DEVRAIT ABORDER LA BIODIVERSITÉ ?	5
2.2 QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES SAUVEGARDES REDD+ FOURNIES PAR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CBD) ?.....	8
2.3 QUELS SONT LES AUTRES CADRES DE SAUVEGARDES QUI FORMULENT DES RECOMMANDATIONS SUR LA REDD+ ?	9
2.3.1 Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC) de l'ONU-REDD	9
2.3.2 Normes sociales et environnementales de la REDD+	10
2.3.3 Standards sur le climat, les communautés et la biodiversité.....	10
2.3.4 Standard du Plan Vivo.....	10
2.4 QUELLES SONT LES POLITIQUES DES ORGANISMES DE FINANCEMENT QUI ECLAIRENT LA MANIÈRE DONT LES PROGRAMMES OU LES PROJETS REDD+ ABORDENT LES QUESTIONS DE BIODIVERSITÉ ?	14
2.4.1 L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).....	14
2.4.2 Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	15
2.4.3 Normes de performance de la Société financière internationale (IFC).....	15
2.4.4 Politiques opérationnelles de la Banque mondiale	16
2.5 CONCLUSIONS – CADRES DE SAUVEGARDES ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA REDD+	19
3.0 PROGRAMMES NATIONAUX REDD+ ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.....	20
3.1 QUELS SONT LES TYPES D'AVANTAGES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ QUE LES PROGRAMMES NATIONAUX DE LA REDD+ CHERCHENT À APPORTER ?	21
3.2 LES POLITIQUES ET LES MESURES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ SONT-ELLES PRISES EN COMPTE DANS LES PROGRAMMES NATIONAUX DE LA REDD+ ?	27
3.3 LES PROGRAMMES NATIONAUX DE LA REDD+ SE RATTACHENT-ILS AUX OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET À L'INVERSE, LES DOCUMENTS NATIONAUX SUR LA BIODIVERSITÉ INDIQUENT-ILS UNE COORDINATION AVEC LE PROGRAMME REDD+ ?	28
3.4 LES MÉTHODES DE SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ SONT-ELLES DÉCRITES ET SONT-ELLES COORDONNÉES AVEC D'AUTRES PROGRAMMES NATIONAUX DE SUIVI ?	30

3.5 LES PAYS DÉCRIVENT-ILS COMMENT LES ACTIVITÉS INFRANATIONALES CONTRIBUERONT AUX OBJECTIFS DE BIODIVERSITÉ ET DE SUIVI DU PROGRAMME NATIONAL DE LA REDD+ ?.....	34
3.6 PROGRAMMES NATIONAUX DE LA REDD+ – CONCLUSIONS.....	34
4.0 CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS DE CARBONE FORESTIER.....	36
4.1 QUELS SONT LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ DES PROJETS DE CARBONE FORESTIER ? ET QUELLES MESURES PRENNENT-ILS POUR METTRE EN VALEUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ?	36
4.2 LES PROJETS DE CARBONE FORESTIER CONTRIBUENT-ILS AUX OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ?.....	38
4.3 COMMENT LES PROJETS DE CARBONE FORESTIER SUIVENT-ILS LEURS IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ ?	39
4.4 LES PROJETS DE CARBONE FORESTIER PROFITENT-ILS A LA BIODIVERSITÉ ?.....	42
4.5 PROJETS DE CARBONE FORESTIER - CONCLUSIONS.....	44
5.0 DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS	45
5.1 LES CADRES DE SAUVEGARDES ACTUELS POUR LA REDD+ SONT-ILS SUFFISANTS POUR GARANTIR DES AVANTAGES EN BIODIVERSITÉ ?.....	45
5.2 DANS QUELLE MESURE LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES AVEC LES PROGRAMMES DE LA REDD+ AU NIVEAU NATIONAL INDIQUENT-ELLES QUE LA REDD+ RÉALISERA DES AVANTAGES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ?.....	46
5.3 LES EXPÉRIENCES EXISTANTES AVEC LES PROJETS DE CARBONE FORESTIER SUGGÈRENT-ELLES QUE LA REDD+ RÉALISERA DES AVANTAGES SIGNIFICATIFS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ?	47
5.4 RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS EN BIODIVERSITÉ DE LA REDD+	48
REFERENCES	50
APPENDICE 1	52
LES PAYS EXAMINÉS POUR CE RAPPORT	52
APPENDICE 2.....	53
CARACTERISTIQUES DES 17 PROJETS DE CARBONE FORESTIER EXAMINÉS POUR CETTE ÉTUDE	53
APPENDICE 3.....	55
INTERPRÉTATION DES ÉLÉMENTS DES ACCORDS DE CANCUN DE LA CCNUCC SUR LA REDD+ QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	55
APPENDICE 4.....	56
INTERPRÉTATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉCISION DE DURBAN DE LA CCNUCC SUR LA REDD+ QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	56
APPENDICE 5.....	57
INTERPRÉTATION DES ÉLÉMENTS DES DÉCISIONS DE VARSOVIE DE LA CCNUCC SUR LA REDD+ QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	57

REMERCIEMENTS

Un certain nombre de personnes ont aidé à préparer et à finaliser ce rapport, notamment la contribution des auteurs Robert O'Sullivan, Colin Silver et Scott Hajost du FCMC. En outre, le document a été revu attentivement par des pairs et a bénéficié des suggestions de Stephanie Roe de Climate Focus, Ken Creighton du Programme régional pour l'environnement en l'Afrique centrale de l'USAID (CARPE), Steven Swan de SNV, Tristan Tyrell, Ian Deshmukh de Tetra Tech et Diane Russell de l'USAID.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

A/R	Boisement/reboisement
AHTEG	Groupe spécial d'experts techniques
BeRT	Outils d'évaluation des risques et des avantages
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCB	Standards sur le climat, les communautés et la biodiversité
COP	Conférence des Parties
RDC	République démocratique du Congo (DRC en anglais)
ER-PIN	Note d'idée de programme de réduction des émissions
ESMF	Cadre de gestion environnementale et sociale
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FEM	Fonds pour l'environnement mondial (GEF en anglais)
IFC	Société financière internationale
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN en anglais)
MRV	Mesures, rapports et vérifications
NBSAP	Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité
ONG	Organisations non gouvernementales (NGO en anglais)
OP	Politiques opérationnelles de la Banque mondiale
PS	Normes de performance
R-PP	Proposition pour la préparation à la REDD
REDD	Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts
REDD+	Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, plus les rôles de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier
REDD+ SES	Initiative des normes sociales et environnementales de la REDD+
SBSTA	Organe subsidiaire du Conseil scientifique et technique
SEPC	Principes et critères sociaux et environnementaux
SESA	Évaluation stratégique environnementale et sociale

ONU-REDD Programme de collaboration des Nations Unies en matière de réduction des émissions
REDD+ (UN-REDD en anglais)

UNEP-WCMC Centre de surveillance de la conservation mondiale du Programme des Nations Unies pour
l'environnement

CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC en anglais)

FNUF Forum des Nations Unies sur les forêts (UNFF en anglais)

USAID Agence des États-Unis pour le développement international

VCS Norme de carbone vérifiée

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+, le plus faisant référence aux rôles de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier) a le potentiel d'apporter des avantages significatifs à la biodiversité en protégeant et en restaurant de vastes superficies de forêts tropicales dans le monde entier. La question de savoir si la REDD+ profitera à la biodiversité (et évitera tout risque potentiel pour la biodiversité) dépendra des politiques guidant la conception et la mise en œuvre de la REDD+, et leur méthode d'application dans la pratique. Étant donné que les expériences de mise en œuvre de la REDD+ sont encore relativement récentes et que les recommandations de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) en matière de REDD+ continuent à évoluer, il est trop tôt pour évaluer de manière critique quels seront les impacts à long terme de la REDD+ sur la biodiversité. Néanmoins, il existe aujourd'hui un nombre croissant de premières expériences avec la REDD+, notamment l'élaboration d'un cadre de sauvegardes en matière de REDD+, des programmes nationaux de la REDD+ et des projets relatifs au carbone forestier, susceptibles de fournir des informations préliminaires sur ce que pourraient être les impacts de REDD+ sur la biodiversité. **Ce rapport examine comment les questions de biodiversité sont abordées aujourd'hui dans les politiques et les cadres existants en matière de sauvegardes dans les activités de programmes et de projets de carbone forestier nationaux, et formule des recommandations sur la manière de garantir des impacts positifs sur la biodiversité dans les initiatives émergentes relatives à la REDD+.**

Il existe déjà un éventail diversifié de politiques internationales, de lignes directrices et de normes volontaires relatives à la REDD+, ainsi que des exigences d'organismes de financement qui sont appliquées à la REDD+ et orientent la manière dont les questions de biodiversité sont abordées. Les garanties de la CCNUCC par exemple, stipulent que la REDD+ non seulement ne devrait pas nuire mais devrait aussi bénéficier à la biodiversité et inclure par ailleurs des dispositions visant à éviter la conversion des forêts naturelles et à encourager leur protection et leur conservation. Les garanties de la CCNUCC formulent des recommandations importantes et de haut niveau sur la manière d'aborder la biodiversité, mais elles contiennent peu de détails sur la méthode permettant de mettre les garanties en œuvre. En outre, des recommandations plus détaillées sur la façon de générer des impacts positifs sur la biodiversité sont fournies par des cadres de sauvegardes volontaires comme par exemple les Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC) du Programme REDD+ des Nations Unies (ONU-REDD), les Normes sociales et environnementales (SES) de la REDD+ et les normes à avantages multiples conçues pour les projets de carbone forestier. La Convention sur la diversité biologique (CBD) est une autre source importante de recommandations portant sur les aspects de biodiversité de la REDD+, y compris dans les notifications nationales au titre de la CBD. La politique d'organismes finançant les activités en matière de REDD+ (telles que la Banque Mondiale, la Société financière internationale [IFC], l'Agence des États-Unis pour le développement international [USAID]) influence également la manière dont la REDD+ est mise en œuvre sur le terrain. Pour autant, en dépit des nombreuses recommandations sur les sauvegardes de la REDD+ pour la biodiversité, ces cadres de sauvegardes concernant les activités REDD+ ont encore une application relativement limitée dans la réalité. Il est donc un peu prématuré pour estimer si les recommandations fournies par les diverses mesures de sauvegardes sont suffisantes pour garantir des résultats positifs en matière de biodiversité.

Les premiers efforts visant à élaborer des programmes nationaux de la REDD+ semblent indiquer que les pays développent leurs programmes dans le but d'obtenir des impacts positifs sur la biodiversité résultant de la REDD+. Par exemple, sept des 14 Propositions pour la préparation à la REDD+ (R-PP) et les documents des programmes nationaux de l'ONU-REDD examinés pour ce rapport décrivaient la biodiversité comme étant un élément important à prendre en compte pour l'élaboration de stratégies nationales en matière de REDD+. En outre, 11 pays ont volontairement appliqué ou adapté les

REDD+ SES dans la préparation de leurs programmes nationaux de la REDD+. Néanmoins, dans la mesure où la majorité des programmes nationaux en sont encore aux premières phases de développement, beaucoup ne contiennent pas encore suffisamment de détails portant sur leurs objectifs en matière de biodiversité, sur des mesures spécifiques pour la conservation de la biodiversité ou sur les plans de suivi. La question de savoir si la biodiversité aura un rôle important dans la stratégie nationale en matière de REDD+ ne pourra être évaluée que plus tard, une fois que ces programmes auront été pleinement développés et seront opérationnels. Il est toutefois encourageant de constater que deux des pays (le Costa Rica et la République démocratique du Congo [RDC]) les plus avancés dans leur planification REDD+ donnent des informations plus spécifiques sur les objectifs et les mesures de biodiversité qui seront utilisées pour atteindre ces objectifs et les surveiller. Un suivi détaillé et à long terme de la biodiversité dans le cadre de projets et programmes REDD+ en existence sera nécessaire pour pouvoir évaluer rigoureusement l'impact net de la REDD+ sur la biodiversité dans les différents pays et les différentes régions.

Nombre des expériences entreprises avec des projets de carbone forestier suggèrent également que la REDD+ pourrait apporter des avantages significatifs à la biodiversité, en particulier si ces projets identifient clairement les objectifs en matière de biodiversité, de même que les mesures appropriées et les systèmes de suivi pour atteindre ces objectifs.

Les projets de carbone forestier représentent une source d'informations importante pour savoir comment la REDD+ peut fonctionner car des douzaines de projets sont pleinement opérationnels dans le monde et ont déjà mis au point des plans de suivi pour la biodiversité. Les 17 projets examinés pour ce rapport (six projets cherchant à éviter la déforestation et la dégradation et 11 projets de boisement et reboisement) ont tous été conçus dans le but de réaliser des objectifs spécifiques en matière de biodiversité, par exemple, la conservation ou la restauration de vastes superficies de forêts à grande diversité biologique, une meilleure connectivité des forêts, ou l'établissement de plantations d'arbres sur des terres dégradées. De plus, nombre de projets REDD¹ sont situés dans des zones d'une grande importance en termes de conservation et cherchent à protéger des populations d'espèces vulnérables ou menacées. Pour autant, beaucoup de projets donnent peu de détails sur la méthode utilisée pour atteindre leurs objectifs pour la biodiversité et sur les mesures spécifiques qu'ils adopteront pour faire face aux menaces à l'égard de la biodiversité dans les zones des projets. Les projets varient aussi énormément au niveau de la qualité et des détails de leurs plans de suivi, par conséquent, il est difficile d'évaluer si ces projets pourront réaliser ou non les avantages en matière de biodiversité qu'ils cherchent à obtenir. Un suivi plus rigoureux et plus détaillé permettrait de mieux évaluer les impacts des projets de carbone forestier et faciliterait une gestion adaptative permettant d'améliorer la performance de la biodiversité au fil du temps.

Même si les politiques, les sauvegardes et les activités sur le terrain actuelles suggèrent que la REDD+ a le potentiel d'apporter des avantages significatifs à la biodiversité, ce n'est qu'une fois que la REDD+ aura été pleinement opérationnelle pendant plusieurs années qu'il sera possible de comprendre véritablement la portée de ces avantages. Pour autant, certaines approches permettront à la REDD+ d'avoir plus de chance d'aboutir à des résultats positifs.

Les aspects essentiels comprennent le fait de tenir compte des questions de biodiversité tout au long de l'ensemble de la conception et de la mise en œuvre des activités REDD+ (plutôt qu'en tant qu'activité rajoutée), de mettre au point des objectifs spécifiques et mesurables pour les activités REDD+, de préciser quelles sont les activités nécessaires pour réaliser ces objectifs, de mettre en place des systèmes de suivi complets et rigoureux permettant de repérer les impacts de la REDD+ sur la biodiversité et d'établir un processus systématique qui tire parti des résultats du suivi pour continuellement améliorer les méthodes de gestion. À cet effet, les synergies entre la CCNUCC et la CBD sur les aspects de la biodiversité de la REDD+ devraient continuer à être développés et améliorés.

¹ REDD (sans le plus) est utilisé ici pour parler de projets cherchant à éviter les émissions uniquement avec la réduction de la déforestation et/ou la dégradation des forêts.

1.0 INTRODUCTION

La question de savoir dans quelle mesure la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+, le plus faisant référence aux rôles de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier) sera bénéfique ou nuira à la biodiversité fait l'objet d'un débat important. D'une part, la REDD+ a été fortement appuyée par les défenseurs de la biodiversité qui s'attendent à ce que la protection et la restauration des forêts dans le but d'atténuer le changement climatique apporteront également des avantages significatifs en matière de biodiversité (Harvey *et al.* 2010, CBD 2011). Les impacts positifs potentiels pourraient inclure par exemple, la protection de grandes étendues de forêts, le reboisement de terres dégradées, une meilleure gestion à la fois des forêts de production et des zones protégées et une plus grande connectivité des environnements forestiers (Harvey *et al.* 2010, CBD 2011). D'autres avantages potentiels pour la biodiversité provenant de la REDD+ comprennent une meilleure gouvernance des forêts afin d'avoir une gestion plus durable des forêts tropicales, des niveaux moindres d'activités illégales d'abattage des arbres et de braconnage (Dickson et Kapos 2012) et un financement accru au bénéfice de la conservation des forêts (Busch 2013).

D'autre part, il existe aussi des risques potentiels pour la biodiversité résultant de la REDD+. Un exemple souvent cité porte sur le fait que la REDD+ pourrait encourager le remplacement d'habitats riches en biodiversité mais pauvres en carbone par des plantations à carbone élevé mais avec une faible biodiversité (Harvey *et al.* 2010). Un autre risque réside dans le fait que la protection de forêts à carbone élevé dans une zone pourrait mener à un déplacement des



menaces vers des forêts plus riches en biodiversité dans d'autres endroits (Harvey *et al.* 2010, Harrison *et al.* 2012). De même, la protection de forêts riches en carbone pourraient conduire à la conversion d'autres habitats comme les prairies ou les savanes présentant une valeur élevée en terme de biodiversité (Harvey *et al.* 2010, Christophersen 2010). Des incitations favorisant de nouvelles plantations de forêts ou de biocarburants pourraient entraîner le boisement de terres non forestières (Christophersen 2010, Gardner *et al.* 2012), et, selon leur conception et leur gestion, les plantations de forêts pourraient introduire des espèces exotiques ou avoir un impact négatif sur des fonctions essentielles de l'écosystème, telles que des feux ou une régulation hydrologique (Lindenmayer *et al.* 2012).

La mesure selon laquelle les impacts de REDD+ sur la biodiversité sont positifs ou négatifs devrait dépendre de facteurs variés, y compris comment seront conçues et mises en œuvre les politiques REDD+ (Parrotta *et al.* 2012). Par exemple, les décisions portant sur lesquelles des cinq activités REDD+ (réduction de la déforestation, réduction de la dégradation des forêts, accroissement des stocks de carbone forestier, gestion durable des forêts ou conservation des forêts naturelles) seront mises en œuvre, détermineront à la fois les risques potentiels et les possibilités pour la conservation de la biodiversité (Dickson et Kapos 2012). De même, les décisions portant sur les lieux de mise en place de la REDD+ seront essentielles pour la

conservation de la biodiversité - car la biodiversité est répartie de manière irrégulière entre les forêts, et certaines forêts ont une biodiversité beaucoup plus importante que d'autres (Harvey *et al.* 2010, Strasburg *et al.* 2012).

Néanmoins, la question de savoir comment la REDD+ aura un impact sur la biodiversité reste encore largement théorique, puisque les expériences avec la mise en œuvre de la REDD+ sont relativement nouvelles et leur portée est limitée. À l'heure actuelle, la REDD+ n'est mise en œuvre sur le terrain qu'à une petite échelle (au niveau du projet ou au niveau infranational) et sur un nombre limité de sites, et peu d'initiatives sont pleinement opérationnelles. Les impacts globaux de la REDD+ sur la biodiversité ne seront sans doute pas évidents avant une dizaine d'années puisqu'elle n'est pas encore pleinement opérationnelle et en partie parce que les changements affectant la biodiversité sont souvent difficiles et lents à repérer.

Pour autant, les expériences de plus en plus nombreuses avec la mise en place d'activités REDD+ fournissent des éclaircissements utiles sur les impacts possibles de la REDD+ sur la biodiversité et sur les bonnes pratiques possibles pour assurer des résultats positifs concernant la biodiversité. Ces expériences comprennent trois domaines essentiels : 1) les cadres de sauvegardes guidant les aspects de REDD+ en matière de biodiversité ; 2) l'élaboration de programmes nationaux de la REDD+ ; et 3) l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux projets de carbone forestier dans le monde. Ensemble, les expériences dans ces trois domaines de la mise en œuvre de la REDD+ peuvent fournir des renseignements importants sur les impacts potentiels à long terme de la REDD+ sur la conservation de la biodiversité, et peuvent permettre de mettre en lumière les améliorations possibles dans la mise en œuvre de la REDD+ afin de pouvoir produire de meilleurs impacts sur la biodiversité.

I.1 OBJECTIF

L'objectif général de ce rapport est de résumer comment les questions de biodiversité sont abordées dans les activités REDD+ et de formuler des recommandations sur la manière de concevoir et de gérer ces activités pour produire de meilleurs impacts en matière de biodiversité pour les activités REDD+ à venir. Le rapport porte spécifiquement sur trois domaines essentiels des expériences relatives à la REDD+ et à la biodiversité : 1) comment les cadres de sauvegardes et les politiques des organismes de financement ayant trait à la REDD+ traitent-ils les questions de biodiversité ; 2) comment les programmes REDD+ émergeant au niveau national tiennent-ils compte des questions de biodiversité ; et 3) comment les projets de carbone forestier sont-ils conçus et gérés pour apporter des avantages au niveau de la biodiversité.

Le rapport porte sur les questions suivantes :

1. Les cadres de sauvegardes de la REDD+ et la biodiversité :
 - Quelles sont les recommandations de la CCNUCC sur la manière dont la REDD+ devrait aborder la biodiversité ?
 - Quelles sont les recommandations supplémentaires sur les sauvegardes REDD fournies par la CBD ?
 - Quels sont les autres cadres de sauvegardes qui formulent des recommandations pour la REDD+ ?
 - Quelles sont les politiques des organismes de financement qui éclairent la manière dont les programmes ou les projets REDD+ abordent les questions de biodiversité ?
2. Les programmes nationaux de la REDD+ et la biodiversité :
 - Quels sont les types d'avantages en matière de biodiversité que les programmes nationaux de la REDD+ cherchent à apporter ?

- Les politiques et les mesures favorables à la biodiversité sont-elles prises en compte dans les programmes nationaux de la REDD+ ?
- Les programmes nationaux de la REDD+ se rattachent-ils aux objectifs nationaux en matière de biodiversité et les documents nationaux sur la biodiversité font-ils preuve de coordination avec le programme REDD+ ?
- Des méthodes de suivi de la biodiversité sont-elles décrites, et ces dernières sont-elles coordonnées avec d'autres programmes de suivi nationaux ?
- Si un système intégré est prévu, est-ce un système au titre duquel les activités infranationales contribuent aux buts nationaux et au suivi de la biodiversité ?

3. Les projets de carbone forestier et la biodiversité :

- Quels sont les objectifs de biodiversité des projets de carbone forestier ? Et quelles sont les mesures que les projets prennent pour mettre en valeur la conservation de la biodiversité ?
- Les projets de carbone forestier contribuent-ils aux objectifs nationaux en matière de biodiversité ?
- Comment les projets de carbone forestier suivent-ils leurs impacts sur la biodiversité ?
- Les projets de carbone forestier profitent-ils à la biodiversité ?

En plus de présenter une synthèse des expériences existantes sur la manière d'aborder les questions de biodiversité par le biais des sauvegardes en matière de REDD+, des programmes nationaux de la REDD+ et des projets de carbone forestier, le rapport formule également des recommandations sur la façon dont les activités REDD+ à venir pourraient améliorer les résultats pour la biodiversité. Au cours de 2014, la CCNUCC devrait envisager si des recommandations supplémentaires sont nécessaires sur la manière, pour les pays, de mettre en place des systèmes d'information sur les sauvegardes pour la REDD+, et comment procéder et débattre de ce sujet lors de la Conférence des Parties (COP 20) à Lima. En attendant, les pays REDD+ poursuivent l'élaboration de leurs stratégies nationales REDD+, qui peuvent inclure des descriptions explicites des buts pour la biodiversité, des mesures de conservation et des plans de suivi. Beaucoup de pays REDD+ revoient en même temps leurs Stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP) relatifs à la biodiversité pour la Convention sur la diversité biologique (CBD). Avec plusieurs synergies potentielles entre la REDD+ et la CBD, il est tout à fait possible de coordonner et d'intégrer de solides pratiques de conservation de la biodiversité dans les programmes REDD+. À l'échelle des projets, de nouveaux projets continuent à être conçus et mis en place, et les projets existants ont des possibilités d'améliorer leurs méthodes en terme de biodiversité. Cette étude sur la manière dont les premières expériences REDD+ abordent les questions de biodiversité devrait donc éclairer tous ces processus en cours.

1.2 MÉTHODES

Ce rapport est basé sur une étude de documents publiés disponibles ayant trait à la mise en place des sauvegardes REDD+, des programmes nationaux de la REDD+ et des projets de carbone forestier. Les documents examinés dans le but d'évaluer comment les cadres de sauvegardes abordent les questions de biodiversité comprennent les décisions relatives aux sauvegardes REDD+ de la CCNUCC et de la CBD, ainsi que les lignes directrices et normes volontaires REDD+ mises au point pour les programmes REDD+ dirigés par des gouvernements (Principes et critères sociaux et environnementaux REDD des Nations Unies - ONU-REDD SEPC - et Initiative des normes sociales et environnementales (REDD+ SES) et pour les projets de carbone forestier (Standards sur le climat, les communautés et la biodiversité et Standard du Plan Vivo). En outre, l'examen inclut les lignes directrices, les politiques et les normes, ainsi que les documents à l'appui publiés par les organismes de financement (y compris l'USAID, le Fonds pour l'environnement mondial

[FEM], la Société financière internationale [IFC] et la Banque mondiale) qui soutiennent les activités REDD+.

Pour comprendre comment les programmes REDD+ au niveau national dirigés par des gouvernements abordent les questions de biodiversité, l'étude inclut des documents à la disposition du public provenant d'un échantillon de 14 pays (parmi les quelque 50 pays qui élaborent actuellement des programmes REDD+ sur le plan national). L'échantillon des 14 pays avait été choisi dans le but d'inclure des pays représentant trois régions (Afrique, Asie et Amérique latine) qui sont appuyées par le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et/ou le programme ONU-REDD. Le groupe de pays a encore été restreint afin (a) d'englober un éventail de pays de superficie différente dans chaque région et (b) d'inclure une série de pays ayant recours ensemble à toutes les principales sauvegardes ou tous les cadres de normes pouvant être appliqués aux programmes nationaux de la REDD+. Les pays examinés comprenaient : la RDC, le Kenya, la République du Congo et la Tanzanie pour l'Afrique ; le Cambodge, l'Indonésie, le Népal et le Vietnam en Asie, et la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique et le Pérou pour l'Amérique Latine (**Appendice 1**).

Pour chacun des pays participant au FCPF, la version publiée la plus récente de la Proposition pour la préparation à la REDD (R-PP) a été examinée. Ce document décrit l'approche que le pays suivra pour élaborer une stratégie nationale en matière de REDD+, y compris la performance sociale et environnementale. Le cas échéant, d'autres documents du programme FCPF ont également été examinés, tels que la Note d'idée de programme de réduction des émissions (ER-PIN), un document présenté par les pays cherchant à être compensés pour les réductions des émissions par le biais du Fonds carbone du FCPF. Les ER-PIN fournissent une description plus spécifique des activités REDD+ pour une partie ou l'ensemble du pays que la R-PP. Concernant les pays participant à l'ONU-REDD, la version la plus récente du document du programme national a été examinée. Ce document fournit une description initiale de l'approche du pays à l'égard des sauvegardes. En outre, dans le but de comprendre les relations entre les programmes nationaux de la REDD+ et les programmes de conservation de la biodiversité en cours, les NBSAP et les Notifications nationales à la CBD les plus récents ont été examinés pour chacun des 14 pays faisant partie de l'échantillon.

Et enfin, pour évaluer comment les projets de carbone forestier en cours abordent les questions de biodiversité, un échantillon de 17 des projets de carbone forestier les plus avancés (11 projets de boisement et reboisement (A/R) et 6 projets REDD) qui sont opérationnels depuis 2 à 15 ans, a été examiné. Il s'agit de projets au Kenya, en Ouganda, en Inde, en Colombie, au Pérou, en RDC et en Bolivie (**Appendice 2**). Pour chaque projet, l'étude a porté sur des documents de conception des projets à la disposition du public et d'autres rapports décrivant les résultats de leur mise en place.

2.0 SAUVEGARDES POUR LA BIODIVERSITÉ DANS LA REDD+

La conception et la mise en œuvre des activités REDD+ - que ce soit à l'échelle nationale ou infranationale – sont effectuées de manière à respecter les politiques de sauvegardes, les lignes directrices reconnues internationalement, les exigences des organismes de financement et les normes². Une bonne compréhension des cadres de sauvegardes est indispensable pour savoir comment les activités REDD+ sont conçues et mises en œuvre, et pour évaluer les impacts à long terme de la REDD+.

Cette section décrit de manière générale quelques cadres de sauvegardes essentiels qui influencent les aspects en matière de biodiversité de la conception et de la mise en œuvre de la REDD+. La première partie examine les garanties de la CCNUCC pour la REDD+ et les conseils de la CBD concernant la REDD+ et la biodiversité. Elle porte ensuite sur l'examen de plusieurs mécanismes de sauvegardes créés pour garantir que la REDD+ apporte à la fois des avantages sociaux et environnementaux. Ces mécanismes incluent les normes REDD+ conçues pour les programmes dirigés par des gouvernements (par exemple, les SEPC de l'ONU-REDD et les REDD+SES), de même que les normes pour les projets de carbone forestier à l'échelle d'un site, telles que les Standards sur le climat, les communautés et la biodiversité et le Standard du Plan Vivo. La section se termine par un aperçu des exigences en matière de sauvegardes de quelques organismes et mécanismes de financement qui soutiennent les activités REDD+. Il s'agit de l'USAID, de l'IFC, du FEM et de la Banque mondiale.

2.1 QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS DE LA CCNUCC SUR LA MANIÈRE DONT LA REDD+ DEVRAIT ABORDER LA BIODIVERSITÉ ?

La CCNUCC est de loin le forum avec le plus d'influence pour la politique en matière de REDD+. La raison étant que les accords conclus au titre de la CCNUCC représentent un consensus mondial sur la manière dont les activités REDD+ devraient être mises en œuvre, et à cause de l'échelle potentielle de la REDD+ au titre de la CCNUCC (qui pourrait être ouverte à pratiquement tous les pays en développement). Les décisions de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique influencent les donateurs cherchant à financer des activités qui soutiennent le développement de la REDD+ de la CCNUCC, et les pays qui élaborent des programmes REDD+ agissent dans le but de se conformer à la CCNUCC. Au niveau des projets, les investisseurs et les promoteurs de projets suivent également les décisions de la CCNUCC et adaptent les décisions et les investissements en conséquence. De ce fait, les décisions de la CCNUCC ayant trait aux sauvegardes pour la biodiversité sont essentielles pour guider les activités REDD+ dans le monde et sont très importantes pour les résultats en matière de biodiversité.

Les Parties visées dans la CCNUCC ont pris plusieurs décisions relatives à la REDD+ qui ont des implications directes sur la biodiversité. Ces décisions ont trait aux sauvegardes environnementales qui

² Pour simplifier, ces mécanismes sont mentionnés collectivement sous les termes de cadres de sauvegardes dans ce rapport.

devraient être appliquées à la REDD+ et aux systèmes qui doivent être établis pour rapporter les mises en place de sauvegardes. Ces décisions comprennent les Accords de Cancun (2010), les Résultats de Durban (2011) et le Package de Varsovie sur la REDD+ (2013 ; **Tableau 1**).

Tableau 1 : Éléments des décisions des Accords de Cancun, des Résultats de Durban et du Package de Varsovie de la CCNUCC directement liés à la biodiversité. Voir les Appendices 3-5 pour d'autres interprétations.

	Section	Texte spécifique de la CCNUCC pertinent pour la biodiversité
Accords de Cancun	(CCNUCC 1/CP.16) Paragraphe 71	DEMANDE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT D'ÉLABORER : D) UN SYSTÈME POUR FOURNIR DES INFORMATIONS SUR LA MANIÈRE DONT LES SAUVEGARDES SONT ABORDÉES ET RESPECTÉES
	Appendice I	Recommandations et garanties 1. Les activités REDD+ devraient : (d) ... prendre en compte les multiples fonctions des forêts et des autres écosystèmes ; (e) Être entreprises en accord avec les priorités nationales en matière de développement ... (f) Être conformes aux besoins et objectifs nationaux de développement durable des Parties ; (h) Être conformes aux besoins d'adaptation du pays (k) Encourager la gestion durable des forêts ; 2. Des mesures qui devraient être encouragées et soutenues : (a) Que les mesures complètent ou qu'elles soient conformes aux objectifs des programmes nationaux des forêts et aux conventions et accords internationaux pertinents ; (e) Que les mesures soient conformes à la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, assurant que les mesures mentionnées au paragraphe 70 de cette décision ne sont pas utilisées pour la conversion de forêts naturelles, mais plutôt pour inciter la protection et la conservation des forêts naturelles et les services écosystémiques qu'elles fournissent, et pour mettre en valeur les autres avantages sociaux et environnementaux ;
Résultats de Durban	(CCNUCC 12/CP.17) : I. Recommandations portant sur des systèmes pour fournir des informations sur la manière dont les sauvegardes sont abordées et respectées	1. Note que la mise en œuvre de sauvegardes ... devrait soutenir les stratégies ou les plans d'action nationaux et être incluse dans ... toutes les phases de la mise en œuvre 2. Les systèmes pour fournir des informations sur la manière dont les sauvegardes ... sont abordées et respectées devraient : b) Fournir des informations transparentes et cohérentes auxquelles toutes les parties prenantes pertinentes peuvent accéder et qui soient régulièrement mises à jour ; (c) Être transparents et souples pour pouvoir être améliorés au fil du temps ; (d) Fournir des informations sur la manière dont toutes les sauvegardes [dans les Accords de Cancun] sont abordées et respectées ; e) Être axés sur le pays et mis en œuvre au niveau national ; (f) S'appuyer sur des systèmes existants, le cas échéant ; 3. Convient également que les pays en développement Parties ... devraient fournir un récapitulatif d'information sur la manière dont toutes les sauvegardes mentionnées dans la Décision 1/CP.16, Appendice I, sont abordées et respectées tout au long de la mise en œuvre des activités ;
Cadre REDD+ de Varsovie	CCNUCC 9/CP.19	Programme des travaux de la COP sur le financement basé sur les résultats 4. Convient que les pays en développement ... devraient fournir le récapitulatif d'information le plus récent sur la manière dont toutes les sauvegardes ... ont été abordées et respectées avant de recevoir des paiements basés sur les résultats ; 11. Décide que la plateforme d'information contiendra ... : (c) Le récapitulatif d'information sur la manière dont toutes les sauvegardes ... ont été abordées et respectées ... ;
	CCNUCC 12/CP.19	Le calendrier et la fréquence des présentations du récapitulatif d'information sur la manière dont toutes les sauvegardes mentionnées dans la Décision 1/CP.16, Appendice I, sont abordées et respectées 4. Décide que les pays en développement Parties devraient commencer à fournir le récapitulatif d'information ... dans leur communication nationale ou leur canal de communication ... après le début de la mise en œuvre des activités [REDD] 5. Décide également que la fréquence des présentations ultérieures du récapitulatif d'information mentionné au paragraphe 2 ci-dessus devrait être conforme aux dispositions relatives aux soumissions des communications nationales de Parties non visées à l'Annexe I de la Convention et via la plateforme Web du site Internet de la CCNUCC sur une base volontaire.

Les **Accords de Cancun**³ en 2010 représentaient la première décision de la CCNUCC sur les garanties REDD+ et formulaient des recommandations initiales sur la manière dont les sauvegardes devraient être appliquées. Cette décision stipule que les activités REDD+ ne devraient pas mener à la conversion de forêts naturelles et qu'elles devraient être conformes à la conservation de la biodiversité. La décision indique par ailleurs que la REDD+ devrait être utilisée pour inciter à la conservation des forêts naturelles et des services écosystémiques. Les Accords de Cancun contiennent par conséquent les concepts visant à éviter de nuire et à générer également des impacts positifs. L'inscription d'une « garantie » pour les impacts positifs distingue les sauvegardes de la CCNUCC de plusieurs autres politiques de sauvegarde décrites plus bas dans cette section, qui cherchent uniquement à éviter les impacts négatifs. Les Accords de Cancun indiquaient également que les activités REDD+ devraient être complémentaires des programmes forestiers nationaux et des autres conventions pertinentes, telles que la CBD. Des détails supplémentaires sur l'interprétation des éléments des Accords de Cancun ayant un rapport avec la biodiversité figurent à l'**Appendice 3**.

Les **Résultats de Durban**⁴ en 2011 formulaient des recommandations supplémentaires sur la manière dont les pays devaient mettre en œuvre les sauvegardes REDD+. Cette décision portait sur les systèmes pour fournir des informations sur la manière d'aborder et de respecter les sauvegardes (voir l'**Appendice 4** pour plus de détails). Tout en réitérant la souveraineté des pays, la décision leur demandait de fournir des informations sur la manière dont ils abordaient et respectaient toutes les sauvegardes de Cancun, pendant toutes les phases de la REDD+. Les Résultats de Durban incluaient aussi des énoncés pour favoriser un haut degré de participation et de transparence.

Les décisions les plus récentes sur les sauvegardes REDD+ ont été fournies dans le **Cadre REDD+ de Varsovie** en novembre 2013. La Décision 9⁵ précise que les récapitulatifs d'information sur la manière d'aborder et de respecter les sauvegardes doivent être soumis avant que les pays puissent recevoir des paiements basés sur les résultats de la REDD+. La Décision 12⁶ précise le calendrier et la fréquence des soumissions des récapitulatifs d'information. Dans la majorité des cas, les pays devront soumettre ces récapitulatifs tous les quatre ans, avec leurs communications nationales à la CCNUCC. Des détails supplémentaires sur l'interprétation des éléments des accords de Varsovie ayant un rapport avec la biodiversité figurent à l'**Appendice 5**.

À ce jour, les décisions de la CCNUCC sur les sauvegardes proposent un bon cadre de travail qui encourage les pays à concevoir et mettre en œuvre des activités REDD+ bénéficiant à la conservation de la biodiversité. Néanmoins, les décisions de la CCNUCC offrent peu de recommandations pratiques ou techniques aux pays sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre des sauvegardes de la biodiversité, ou comment suivre la mise en œuvre des sauvegardes ou l'impact de la REDD+ sur la biodiversité.

Il se peut que des recommandations supplémentaires de la CCNUCC sur les sauvegardes soient élaborées en 2014 et ultérieurement. Deux questions ayant trait aux sauvegardes feront l'objet de discussion aux réunions de 2014. La question des avantages non fossiles résultant de la REDD+ sera discutée lors des réunions de l'Organe subsidiaire en juin 2014 et pour s'y préparer, les parties et les observateurs ont été invités à soumettre leurs opinions, avant mars 2014, sur la manière dont les avantages non fossiles pourraient être traités dans la REDD+.

Lors de la Conférence des Parties (COP) 2014 à Lima, les pays débattront pour savoir si la CCNUCC formulera ou non des recommandations supplémentaires sur les sauvegardes. Avant la COP, les pays en développement ont été invités à soumettre des informations (avant septembre 2014) sur leurs expériences de

³ [UNFCCC 1/CP.16](#)

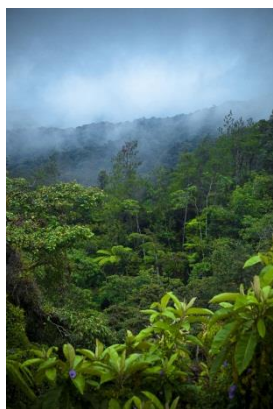
⁴ [UNFCCC 12/CP.17](#)

⁵ [UNFCCC 9/CP.19](#)

⁶ [UNFCCC 12/CP.19](#)

développement de systèmes d'information sur les sauvegardes, et tous les pays et les observateurs ont été conviés à soumettre des opinions sur les types d'information en matière de sauvegardes qui pourraient être utiles. Par conséquent, les recommandations de la CCNUCC sur les sauvegardes et les avantages de la biodiversité pourraient encore évoluer au cours de l'année à venir.

2.2 QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES SAUVEGARDES REDD+ FOURNIES PAR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CBD) ?



REDD+ est actuellement conçue au titre de la CCNUCC comme un mécanisme visant à atténuer le changement climatique. Les décisions sur la manière dont la REDD+ sera conçue et mise en œuvre sont donc plutôt du ressort de la CCNUCC que de la CBD. Néanmoins, étant donné le potentiel de la REDD+ pour conserver et restaurer les forêts tropicales, il existe d'importantes synergies avec la CBD, dont les buts sont de conserver la diversité biologique et de favoriser son utilisation durable, et le partage juste et équitable des bénéfices provenant des ressources génétiques. Par conséquent, la CBD s'intéresse vivement à la manière dont la REDD+ abordera les questions de biodiversité et comment les sauvegardes seront appliquées et a déployé un certain nombre d'efforts pour relier les progrès du carbone forestier et les normes de biodiversité. Lors de la COP 9 de la CBD 2008, la Convention avait adopté une décision⁷ qui tenait compte de l'importance des écosystèmes des forêts dans la préservation de la biodiversité et demandait

instamment aux Parties de « s'assurer que les actions possibles pour [la REDD+] n'aillent pas à l'encontre des objectifs de la Convention en matière de diversité biologique ... mais qu'elles apportent des avantages pour la biodiversité des forêts ». À la COP 10 suivante en 2010, la CBD demandait⁸ à son Secrétariat de collaborer avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), l'ONU-REDD et d'autres organisations pertinentes pour élaborer des recommandations pour les sauvegardes REDD+ qui permettent d'aborder l'importance de la préservation de la biodiversité dans les habitats forestiers. La Convention avait également adopté une décision⁹ à la COP 10 qui abordait plus spécifiquement les activités conjointes de la CBD et du FNUF, comme par exemple l'élaboration de recommandations sur le renforcement des capacités afin d'intégrer les considérations de la biodiversité des forêts et du changement climatique dans les politiques nationales sur les forêts.

À la suite de la demande de collaboration en 2010, à la COP 11 de la CBD en 2012, les Parties ont adopté une décision¹⁰ qui donnait des conseils sur l'application des sauvegardes pour la REDD+. Les conseils de la CBD relatifs à la REDD+ incluent les conclusions de l'Atelier d'experts mondiaux sur les avantages de la biodiversité pour réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, qui s'était déroulé à Nairobi en 2010, et fournissent nettement plus de détails que toute autre décision sur les sauvegardes REDD+ de la CCNUCC. Par exemple, la décision donne des conseils sur l'utilisation prioritaire des espèces autochtones dans les activités de reboisement et le recours à des évaluations environnementales stratégiques et des évaluations des impacts environnementaux lors de la conception d'activités pour atténuer le changement climatique. Même si les conseils de la CBD sont en dehors de la CCNUCC, ils sont pertinents dans le contexte du paragraphe 2(a) des Sauvegardes de Cancun

⁷ [CBD Decision IX/5](#) : « Biodiversité des forêts »

⁸ [CBD Decision X/33](#) : « Biodiversité et changement climatique »

⁹ [CBD Decision X/36](#) : « Biodiversité des forêts »

¹⁰ [CBD Decision XI/19](#) : « Biodiversité et questions ayant trait au changement climatique ... »

qui stipule que les « actions (REDD+) complètent ou sont conformes aux objectifs ... des conventions et accords internationaux pertinents ».

La CBD a montré un dévouement manifeste à la poursuite de la collaboration avec d'autres efforts en matière de changement climatique liés aux forêts, notamment lors des prochaines négociations de la CBD en 2014. L'ordre du jour annoté pour la 18^e réunion de l'Organe subsidiaire du Conseil scientifique et technique (SBSTA) de la CBD inclut un article sur l'application des sauvegardes de biodiversité pour la REDD+.¹¹ Le SBSTA de la CBD prévoit d'examiner les progrès accomplis par le Secrétariat exécutif de la CBD sur les travaux susmentionnés sur les sauvegardes et de déterminer les lacunes possibles afin d'agir avant la COP 12 de la CBD en octobre 2014. Outre l'adoption de toute recommandation du Secrétariat exécutif et du SBSTA de la CBD, les parties à la CBD prévoient¹² de discuter des possibilités d'approches conjointes d'atténuation et d'adaptation pour la gestion durable des forêts.

2.3 QUELS SONT LES AUTRES CADRES DE SAUVEGARDES QUI FORMULENT DES RECOMMANDATIONS SUR LA REDD+ ?

En plus des recommandations de haut niveau sur les sauvegardes REDD+ formulées par la CCNUCC, plusieurs cadres de sauvegardes ont été établis dans le but d'aider spécifiquement les gouvernements et les promoteurs de projet à mettre en œuvre des activités REDD+ aboutissant à une solide performance sociale et environnementale. Les cadres de sauvegardes les plus largement utilisés incluent les Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC) de l'ONU-REDD, les Normes sociales et environnementales (SES) de la REDD+, les Standards sur le climat, les communautés et la biodiversité (CCB) et le Standard du Plan Vivo (**Tableau 2**), chacun étant expliqué plus en détail ci-après. Tous ces cadres cherchent à la fois à éviter les impacts potentiels négatifs de la REDD+ sur la biodiversité, et à favoriser les avantages positifs pour la biodiversité. Même si leur portée est différente, chacun de ces cadres de sauvegardes spécifiques à la REDD+ est appliqué volontairement.

2.3.1 Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC) de l'ONU-REDD

Les [UN-REDD SEPC](#) ont été élaborés à titre de guide pour le développement du programme de l'ONU-REDD, et d'outil facultatif que les pays peuvent utiliser lors de l'élaboration de leurs programmes REDD+. Les SEPC sont conçus de manière à respecter plus facilement les garanties REDD+ de la CCNUCC. Conformément aux garanties de la CCNUCC, les SEPC ne se contentent pas « d'éviter de nuire » et sont plutôt élaborées dans le but de favoriser des impacts positifs. Le recours aux SEPC par les pays de l'ONU-REDD est volontaire : les SEPC ne servent pas à déterminer l'éligibilité à recevoir des financements ONU-REDD et ne contiennent pas d'élément de conformité.

Plusieurs critères SEPC sont directement liés à la biodiversité. Par exemple, le Principe 5 des SEPC comprend des critères pour la protection des forêts naturelles contre la dégradation et/ou la conversion. Le Principe 6 encourage le maintien et la mise en valeur de la conservation de la biodiversité et des dispositions pour les services écosystémiques et de biodiversité, et le Principe 7 a pour but d'éviter de nuire à d'autres services fournis par les écosystèmes non forestiers et à la biodiversité. Outre de fait de fournir un cadre pour la mise en place de sauvegardes, l'ONU-REDD a aussi préparé un outil d'identification des avantages et des risques en appui des décisions sous format Excel visant à faciliter l'application des SEPC ([Benefits and Risks Tool \[BeRT\]](#)).

¹¹ [CBD SBSTA 18](#): Ordre du jour annoté, article 9.2

¹² [CBD COP 12](#) : Ordre du jour annoté

2.3.2 Normes sociales et environnementales de la REDD+

Les [REDD+ SES](#) contiennent un ensemble de principes et de critères, ainsi qu'un cadre pour les indicateurs pouvant être volontairement appliqués ou adaptés pour le programme REDD+ dirigé par un gouvernement afin de favoriser et d'appuyer des résultats sociaux et environnements positifs. Ces normes ont été élaborées par le biais d'un processus rassemblant de multiples parties prenantes, incluant des membres de la société civile, de gouvernement et du secteur privé, et a été facilité par l'Alliance pour le climat, les communautés et la biodiversité et par CARE. Le Principe 5 de REDD+ SES stipule que « Le programme REDD+ maintient et améliore la biodiversité et les services écosystémiques » et comprend 5 critères en appui de ce principe, y compris les exigences d'identifier, d'établir la priorité et de cartographier les impacts de REDD+ sur la biodiversité, et de maintenir et d'améliorer la biodiversité et les priorités des systèmes écosystémiques.

Au 1^{er} janvier 2014, 11 gouvernements nationaux et infranationaux dans le monde avaient volontairement recours à REDD+ SES pour construire leurs systèmes de sauvegardes. D'autres gouvernements élaborent leurs propres principes et critères sociaux et environnementaux en s'inspirant des éléments de la REDD+ SES et des recommandations fournies par l'initiative pour rassembler de multiples parties prenantes afin de mettre au point un système de sauvegardes.

2.3.3 Standards sur le climat, les communautés et la biodiversité

Les [CCB Standards](#), gérés par l'Alliance pour le climat, les communautés et la biodiversité, sont conçus spécifiquement pour être utilisés dans le développement et la mise en œuvre de projets de carbone terrestre (incluant à la fois des projets de reboisement et la REDD+). Les Standards CCB sont les normes les plus utilisées pour les aspects sociaux et environnementaux des projets de carbone forestier, avec plus de 110 projets dans le monde ayant officiellement lancé le processus de certification¹³. Puisqu'ils sont conçus pour le niveau du projet, les Standards CCB ne s'appliquent pas aux programmes dirigés par des gouvernements. Les Standards CCB cherchent à éviter de nuire à la biodiversité et également à produire des impacts positifs en faveur de la biodiversité. Les promoteurs de projet doivent décrire les conditions de la biodiversité au début du projet, de même que les conditions probables s'il n'y avait pas d'activités de projet. Ils doivent ensuite faire un suivi de la biodiversité et démontrer que les activités du projet aboutissent à une meilleure biodiversité, comparé au scénario sans projet. Les Standards CCB sont un système de certification et les projets doivent être évalués par un vérificateur indépendant au niveau de la conception (validation), puis de manière périodique pendant la mise en œuvre (vérification). La réussite de la validation et de la vérification ne donne pas lieu à des certificats de réduction des émissions (« crédits carbone ») ; par conséquent, la majorité des projets ayant recours aux Standards CCB les appliquent en même temps qu'une norme de comptabilisation du carbone, comme la Norme de carbone vérifiée (VCS)¹⁴.

2.3.4 Standard du Plan Vivo

Le [Plan Vivo Standard](#), géré par la fondation Plan Vivo a été l'une des premières normes pour les projets de carbone forestier et avait été conçu pour favoriser la gestion durable des terres de manière à produire des avantages pour le climat, pour les moyens de subsistance et pour les écosystèmes. Conçu spécifiquement à l'échelle de projet pour les petits exploitants et les terres communautaires, le standard est utilisé actuellement par au moins 20 projets dans le monde. Le Standard du Plan Vivo demande aux exploitants agricoles

¹³ <http://www.climate-standards.org/category/projects/>, consulté le 21 février 2014.

¹⁴ La VCS ne contient pas de conditions spécifiques détaillées sur la biodiversité et n'exige pas d'impacts positifs sur la biodiversité. Les Exigences VCI de l'Agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres énoncent que les projets identifieront les impacts environnementaux potentiellement négatifs et prendront des mesures pour les atténuer. La VCS n'autorise pas les projets qui convertissent des écosystèmes autochtones.

d'élaborer des plans de gestion des terres (le « Plan Vivo ») en ayant recours à un processus participatif. Ces plans et leur mise en œuvre sont évalués par des vérificateurs indépendants afin de vérifier leur conformité au Standard du Plan Vivo. La norme exige une description de la biodiversité et des principaux services écosystémiques sur les zones d'intervention et aux alentours de ces dernières, ainsi qu'une description des impacts des interventions sur la biodiversité comme sur les principaux services d'écosystème. Semblable aux Standards CCB, le Standard du Plan Vivo exige la validation et la certification par une tierce partie. Une différence essentielle avec les standards CCB réside dans le fait que le Standard du Plan Vivo donne droit à des certificats de réductions des émissions.

Tableau 2 : Aperçu des lignes directrices et des normes sociales et environnementales élaborées spécifiquement pour la REDD+ et les projets de carbone forestier

	ONU-REDD SEPC	REDD+ SES	Standards CCB	Standard du Plan Vivo
Document essentiel (année)	UN-REDD Programme Social and Environmental Principles and Criteria (2012)	REDD+ Social and Environmental Standards Version 2 (2012)	Climate, Community and Biodiversity Standards, Third Edition (2013)	The Plan Vivo Standards (2013)
Document de recommandation	UN-REDD Programme SEPC: Supporting Document and BeRT	REDD+ SES Guidelines Version 2	Rules for the Use of the CCB Standards: Social and Biodiversity Impact Assessment Manual (Richards and Panfil 2011)	Plan Vivo Guidance Manual
Applicabilité	Programmes nationaux de la REDD+ ; appliqué volontairement	Programmes REDD+ dirigés par le gouvernement ; appliqué volontairement	Projets de carbone forestier (et basé sur d'autres utilisations des terres) ; appliqué volontairement pour la certification	Projets de carbone forestier ; appliqué volontairement pour la certification
Objectif lié à la biodiversité	« 1) Aborder les questions sociales et environnementales dans les Programmes nationaux de l'ONU-REDD et d'autres activités financées par le Programme national ONU-REDD. 2) Appuyer les pays dans l'élaboration de leurs approches nationales à l'égard des sauvegardes REDD+ en phase avec la CCNUCC ».	« Les normes pour appuyer la conception et la mise en œuvre de programmes REDD+ dirigés par des gouvernements qui respectent les droits des peuples autochtones et des communautés locales et génèrent des avantages sociaux et environnementaux significatifs. »	« Identifier les projets qui à la fois abordent le changement climatique, soutiennent les communautés locales et conservent la biodiversité. Encourager l'excellence et l'innovation dans la conception et la mise en œuvre de projets. Atténuer les risques pour les investisseurs et compenser les acheteurs et augmenter les possibilités de financement pour les promoteurs de projet. »	« Le Plan Vivo est un cadre appuyant les communautés à gérer leurs ressources naturelles de manière plus durable, dans l'optique de générer des avantages au profit du climat, des moyens de subsistance et des écosystèmes. »
Échelle	Programme national REDD+	Programme national ou juridictionnel REDD+	Projet	Projet
Qui démontre la conformité ?	Gouvernement national	Gouvernement national ou juridictionnel	Promoteur de projet	Promoteur de projet
Qui évalue la conformité ?	Aucun mécanisme de conformité	Parties prenantes ou tierce partie indépendante	Vérificateur de tierce partie	Vérificateur de tierce partie
Dispositions pour l'harmonisation avec les exigences d'autres systèmes	Conçues dans le but d'être conformes à la CBD et à d'autres conventions, et d'aider les pays à respecter leurs engagements à leur égard	Exigent la conformité aux autres conventions applicables, y compris la CBD, et de tenir compte des impacts REDD+ sur les priorités de biodiversité identifiées dans les NBSAP.	Exigent la conformité aux traités et accords internationaux	Non incluses
Transparence des notifications	Inclut des critères sur la transparence des notifications et la dissémination active des informations	La transparence et l'accès aux informations font partie de plusieurs critères. Les lignes directrices pour l'utilisation des REDD+ SES au niveau du pays exigent des rapports d'évaluation avec des indicateurs REDD+ SES devant être examinés par les parties prenantes et publiés.	Exige de mettre à la disposition du public les plans et les rapports de suivi.	La transparence est une exigence qui inclut la documentation de la participation de la communauté et des rapports annuels publiés en ligne.

2.4 QUELLES SONT LES POLITIQUES DES ORGANISMES DE FINANCEMENT QUI ECLAIRENT LA MANIÈRE DONT LES PROGRAMMES OU LES PROJETS REDD+ ABORDENT LES QUESTIONS DE BIODIVERSITÉ ?

En plus des recommandations officielles de la CCNUCC sur les sauvegardes REDD+ et des normes spécifiques de sauvegardes REDD+ qui ont été développées, la mise en œuvre des programmes ou des projets REDD+ est souvent déterminée par les politiques des organismes de financement. Une variété d'agences gouvernementales et de mécanismes multilatéraux fournissent des fonds pour la REDD+. Chaque organisme de financement possède ses propres politiques de sauvegarde, la majorité datant d'avant la REDD+, qui s'appliquent à tous ses programmes, y compris les activités REDD+ et le développement de projets de carbone forestier. Dans ce rapport, quelques-unes des exigences environnementales, des normes et des sauvegardes d'organismes essentiels finançant actuellement le carbone forestier et les activités REDD+ sont examinées. Ces organismes incluent l'USAID, l'IFC, le FEM et la Banque mondiale (**Tableau 3**). Il est important de noter que même si toutes les politiques de ces organismes de financement ont pour objectif d'éviter de nuire à la biodiversité, aucune n'exige que les activités financées aient des impacts positifs sur la biodiversité.

2.4.1 L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)

Bien que l'USAID ait une stratégie générale pour le changement climatique qui comprend la REDD+¹⁵, elle n'a pas une politique de l'agence portant spécifiquement sur la REDD+. Néanmoins, toutes les activités de l'USAID doivent respecter le titre 22 du Code des réglementations fédérales (*Title 22 of the Code of Federal Regulations*), [Part 216 on Environmental Procedures](#) (22 CFR 216). 22 CFR 216 a été approuvé en 1980 et avait pour but d'éviter des impacts environnementaux négatifs résultant des activités de l'USAID. Les procédures comprennent des dispositions pour les différents niveaux des études de l'impact sur l'environnement, en fonction de l'étendue du projet, y compris des évaluations environnementales et des énoncés plus détaillés de l'impact environnemental pour les projets présentant un plus grand risque pour l'environnement. Il y a des dispositions spécifiques pour éviter de nuire aux espèces menacées et pour favoriser la transparence dans les rapports. Le système automatisé des directives de l'USAID ([USAID's Automated Directives System \(ADS\) 204](#)) est un document d'accompagnement décrivant la manière dont 22 CFR 216 doit être appliqué.

Outre 22 CFR 216, l'USAID dispose de plusieurs autres politiques pouvant guider ses investissements dans des activités relatives à la REDD+. La majorité du financement de l'USAID en matière de REDD+ provient actuellement de l'Initiative pour lutter contre le changement climatique mondiale (*Global Climate Change*) et en particulier du volet des Paysages durables (*Sustainable Landscapes*), qui ne contient pas d'exigences particulières en biodiversité. Dans certains cas, des activités REDD+ peuvent être cofinancées avec des fonds réservés à la conservation de la biodiversité. Pour pouvoir bénéficier de fonds réservés à la biodiversité, les projets doivent respecter le « Code de biodiversité »¹⁶ interne. L'USAID a récemment publié (mars 2014) une nouvelle

¹⁵ Voir la *Stratégie de l'USAID pour le développement et le changement climatique 2012 – 2016*, disponible sur le site http://www.cgdev.org/doc/Rethinking%20Aid/Climate_Change_&_Dev_Strategy.pdf

¹⁶ Le Code de la biodiversité inclut pour les exigences principales : 1) Le programme doit avoir un objectif de biodiversité explicite (il ne suffit pas d'avoir un résultat de conservation de la biodiversité en tant qu'effet positif externe d'un autre programme) ; 2) les activités doivent être identifiées en se basant sur une analyse des menaces à la biodiversité et une théorie de changement correspondante ; 3) les programmes basés sur des sites doivent avoir l'intention d'avoir un impact positif sur la biodiversité dans des zones importantes sur le plan biologique ; et 4) le programme doit surveiller les indicateurs associés à une théorie annoncée du changement pour la conservation de la biodiversité.

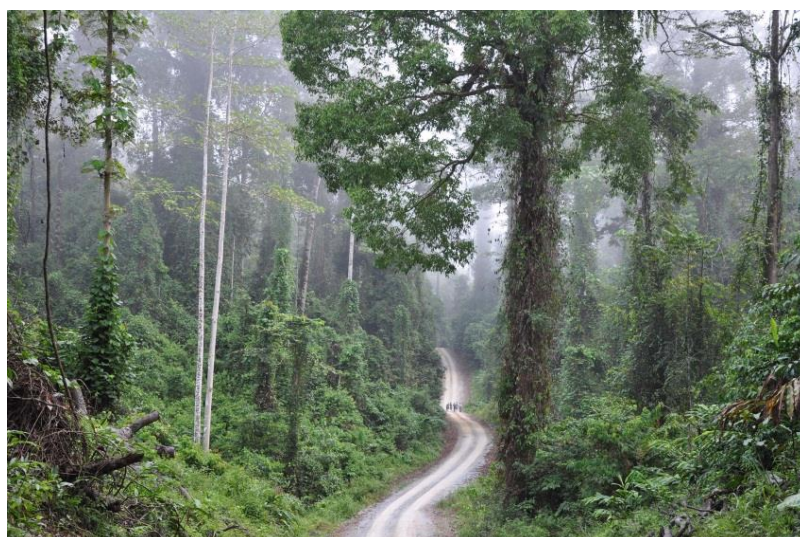
Politique en matière de biodiversité ayant trait aux investissements¹⁷ ; comme le Code de la biodiversité, il n'inclut pas de dispositions spécifiques pour la REDD+.

Les missions de l'USAID mènent également des analyses environnementales cherchant à donner des informations pour la planification stratégique effectuée au niveau de la mission (ARD 2005). Ces analyses, qui doivent être faites pour respecter la loi 118 et 119 sur l'aide à l'étranger (*Foreign Assistance Act 118 and 119*), décrivent la situation de la biodiversité et des forêts tropicales, et la manière dont les investissements de l'USAID abordent les menaces essentielles. Dans certains cas, les initiatives REDD+ peuvent être considérées comme un moyen de traiter les menaces identifiées.

2.4.2 Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le FEM n'a pas non plus de politique particulière pour la mise en œuvre de la REDD+, mais dispose plutôt de critères s'appliquant aux agences gérant le financement du FEM et qui par conséquent, s'appliquent à toute agence mettant en place des activités REDD+. Les agences du FEM incluent de nombreuses banques régionales de développement, les agences des Nations Unies, la Banque mondiale et un petit nombre d'organisations de la société civile. Ces agences doivent avoir en place leurs propres sauvegardes au moins aussi solides que celles décrites dans la [Politique sur les normes minimum de l'agence pour les sauvegardes sociales et environnementales](#) (mise à jour le 12 septembre 2013). Les pays ou les organisations de la société civile qui mettent en œuvre des activités financées par le FEM seraient donc liés aux sauvegardes de l'agence qui administre le financement et non pas directement aux sauvegardes du FEM.

La Politique sur les normes minimales de l'Agence pour les sauvegardes environnementales et sociales est fondé sur cinq principes, dont trois ayant un rapport direct avec la biodiversité. Ils incluent : « Le FEM ne financera pas les activités qui dégradent ou convertissent des habitats naturels très importants » ; « Le FEM ne financera pas la construction ou la réhabilitation de grands barrage ou de complexes hydroélectriques » ; et « Le FEM ne financera pas l'introduction ou l'utilisation d'espèces non autochtones potentiellement envahissantes ». Les agences du FEM doivent répondre à huit critères fondés sur ces principes, et un ensemble d'exigences minimales plus détaillées précisent comment satisfaire à ces critères.



2.4.3 Normes de performance de la Société financière internationale (IFC)

Les [Normes de performance en matière de durabilité sociale et environnementale de l'IFC](#) (2012) sont des exigences pour les projets recevant un financement de l'IFC et doivent être respectées pendant toute la vie d'un investissement de l'IFC. Il y a huit normes de performance (PS) dont deux concernant plus directement les aspects de biodiversité des activités REDD+. Ce sont : PS 1 sur l'Évaluation et la gestion des risques et des impacts

¹⁷ Voir la *Politique de la biodiversité de l'USAID*, mars 2014, Washington DC, disponible sur le site: <http://www.usaid.gov/biodiversity/policy>

sociaux et environnementaux ; et PS 6 sur la Conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes. Comme les autres politiques des organismes de financement décrites ici, les Normes de performance sont conçues dans le but d'éviter de nuire et non pas de générer spécifiquement des impacts positifs sur la biodiversité. À la différence des politiques envisagées dans ce rapport, les PS comprennent des dispositions pour garantir qu'il n'y ait aucune perte nette de la biodiversité dans les activités financées par l'IFC. Les PS décrivent le recours à une hiérarchie des atténuations comprenant le fait de minimiser les impacts négatifs et d'utiliser des compensations sur la biodiversité pour les impacts inévitables. Avec la compensation des atteintes à la biodiversité, les entreprises responsables de la perte de biodiversité dans une zone peuvent compenser cet impact négatif en protégeant ou en restaurant la biodiversité dans une autre zone (BBOP 2013). La compensation aux atteintes à la biodiversité peut être pertinente pour la REDD+ puisqu'elle pourrait être une source de financement supplémentaire complétant les paiements carbone (Lanius *et al.* 2013).

2.4.4 Politiques opérationnelles de la Banque mondiale

Les [Politiques opérationnelles de la Banque mondiale](#) (OP) sont des sauvegardes qui s'appliquent à toutes les opérations de la Banque et non pas exclusivement à ses activités REDD+. Semblables aux autres politiques des organismes de financement, les OP sont destinées à éviter de nuire, mais elles ne favorisent pas particulièrement des avantages en biodiversité. Les OP sur l'Évaluation environnementale (4.01), les Habitats naturels (4.04) et les Forêts (4.36) sont particulièrement pertinentes pour la REDD+ et la biodiversité. Les politiques sont conçues pour identifier, éviter et atténuer les impacts négatifs de prêts de la Banque. Les OP sont particulièrement importantes pour la REDD+ car elles s'appliquent à l'un des plus importants financements qui soutiennent les activités REDD+. Ces financements comprennent le FCPF, qui supporte financièrement le processus de préparation de la REDD+ dans 20 pays et qui achètera des réductions des émissions de programmes REDD+ par le biais du Fond de carbone, le Programme d'investissement pour les forêts (FIP – qui soutient également la REDD dans les pays en développement) et le Fonds biocarbone, qui a financé un certain nombre des premiers projets de carbone forestier, et qui a récemment annoncé une nouvelle tranche de financement pendant la COP à Varsovie ([Banque mondiale 2013](#)).

Le FCPF a adopté un processus spécifique pour appliquer les sauvegardes de la Banque mondiale aux programmes nationaux de la REDD+. Ce processus comprend une approche à deux niveaux qui inclut une Évaluation stratégique sociale et environnementale (SESA) et un Cadre de gestion sociale et environnementale (ESMF). La SESA est appliquée dans le but d'intégrer les considérations sociales et environnementales (et la conformité aux OP) dans la conception d'une stratégie REDD+ d'un pays. L'ESMF a ensuite été développé pour guider la gestion des questions sociales et environnementales pendant la mise en place de la stratégie. L'application de l'ESMF mène à l'élaboration de plans de gestion environnementale spécifiques sur la manière dont les impacts environnementaux négatifs du programme REDD+ seront gérés une fois que les activités propres au site auront été définies.

Le [Cadre méthodologique du FCPF](#) comprend des dispositions supplémentaires en matière de sauvegardes qui doivent être satisfaites par les pays pour avoir droit à des paiements du Fonds carbone. Le Cadre méthodologique exige que les pays respectent les OP de la Banque mondiale et que les pays favorisent et soutiennent aussi les sauvegardes contenues dans les recommandations de la CCNUCC ayant trait à la REDD+. Un [document FCPF](#) (FCPF 2013) distinct décrit comment les OP sont rattachées aux garanties de la CCNUCC. Le Cadre méthodologique comprend des critères et des indicateurs pour évaluer la conformité aux sauvegardes.

Tableau 3 : Aperçu des politiques de sauvegardes des organismes de financement pertinentes pour les aspects de la biodiversité de la REDD+. (Remarque : ces politiques sont destinées à s'appliquer aux activités de l'organisme de financement au sens large et non pas spécifiquement à la REDD+.)

	USAID	FEM	IFC	Banque mondiale
Document essentiel (année)	22 CFR 216 Agency Environmental Procedures (1980)	Policy on Agency Minimum Standards on Environmental and Social Safeguards (2013)	IFC Performance Standards on Environmental and Social Sustainability (2012), especially PS1: Assessment and Management of Environmental and Social Risks and Impacts and PS 6: Biodiversity Conservation and Sustainable Management of Living Natural Resources	Operational Policies, especially OP 4.01: Environmental Assessment (1999); OP 4.04: Natural Habitats (2001); OP 4.36: Forests (2002)
Document de recommandation	ADS CHAPTER 204	Guidelines on the Application of the GEF Environmental and Social Safeguard Standards Policy (GN/SD/03)	Guidance Notes: Performance Standards on Environmental and Social Sustainability	Environmental Assessment Sourcebook and Updates (for FCPF SESA and ESMF see also R-PP template and annexes)
Objectif - biodiversité	Éviter les impacts négatifs	Éviter les impacts négatifs	Éviter les impacts négatifs	Éviter les impacts négatifs
Échelle	Toutes les échelles	Toutes les échelles	Échelle du projet	Toutes les échelles
Qui démontre la conformité ?	Personnel de l'USAID, sous-traitants et bénéficiaires	Agences FEM, mais elles exigent à leur tour que les bénéficiaires de subventions se conforment	Clients IFC (chargés de mise en œuvre du projet)	Réциpiendaire de financement/soutien de la Banque mondiale
Qui évalue la conformité ?	Personnel de l'USAID	Experts d'accréditation FEM	Intermédiaires financiers de l'IFC et personnel de l'IFC	Personnel de la Banque mondiale

	USAID	FEM	IFC	Banque mondiale
Dispositions pour l'harmonisation avec d'autres systèmes / exigences	Non spécifié	« Prenant en compte lesdites évaluation et harmonisation des sauvegardes environnementales et sociales au niveau international, le FEM reverra et révisera cette politique, le cas échéant, au plus tard à la fin de 2015 ».	Les exigences « ont été guidés par la Convention sur la diversité biologique »	Ne font pas directement partie des OP de la Banque mondiale, cependant des efforts ont été faits pour montrer les liens avec les garanties de la CCNUCC et pour simplifier la conformité conjointe avec les exigences du FCPF et de l'ONU-REDD (FCPF 2013). Le Cadre méthodologique du Fonds carbone exige expressément que les garanties REDD+ de la CCNUCC soient encouragées et soutenues.
Transparence des notifications	Au moment des examens environnementaux (avant le financement), exigence « de fournir des notifications raisonnables au public concerné et, dans la mesure du possible, d'encourager la participation, l'examen et les commentaires du public de la société civile ».	Les systèmes des agences doivent « Divulguer les évaluations environnementales et sociales ébauchées en temps voulu, avant le début de l'estimation officielle, dans un lieu accessible pour les parties prenantes essentielles, y compris les groupes concernées par le projet et les organisations de la société civile dans une langue qu'ils peuvent comprendre ».	« Le client fournira aux Communautés concernées l'accès aux informations pertinentes sur : (i) l'objectif, la nature et la portée du projet ; (ii) la durée des activités de projet proposées ; (iii) tout risque et tout impact potentiels sur lesdites communautés et les mesures d'atténuation pertinentes ; (iv) le processus d'engagement prévu pour les parties prenantes et ; (v) le mécanisme de recours ».	Le FCPF indique que le cadre de gestion environnementale et sociale « devrait être divulgué au public et soumis à une consultation en bonne et due forme ». Le Cadre méthodologique du fonds carbone exige également la conformité avec les principes de la CCNUCC pour la transparence.

2.5 CONCLUSIONS – CADRES DE SAUVEGARDES ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA REDD+

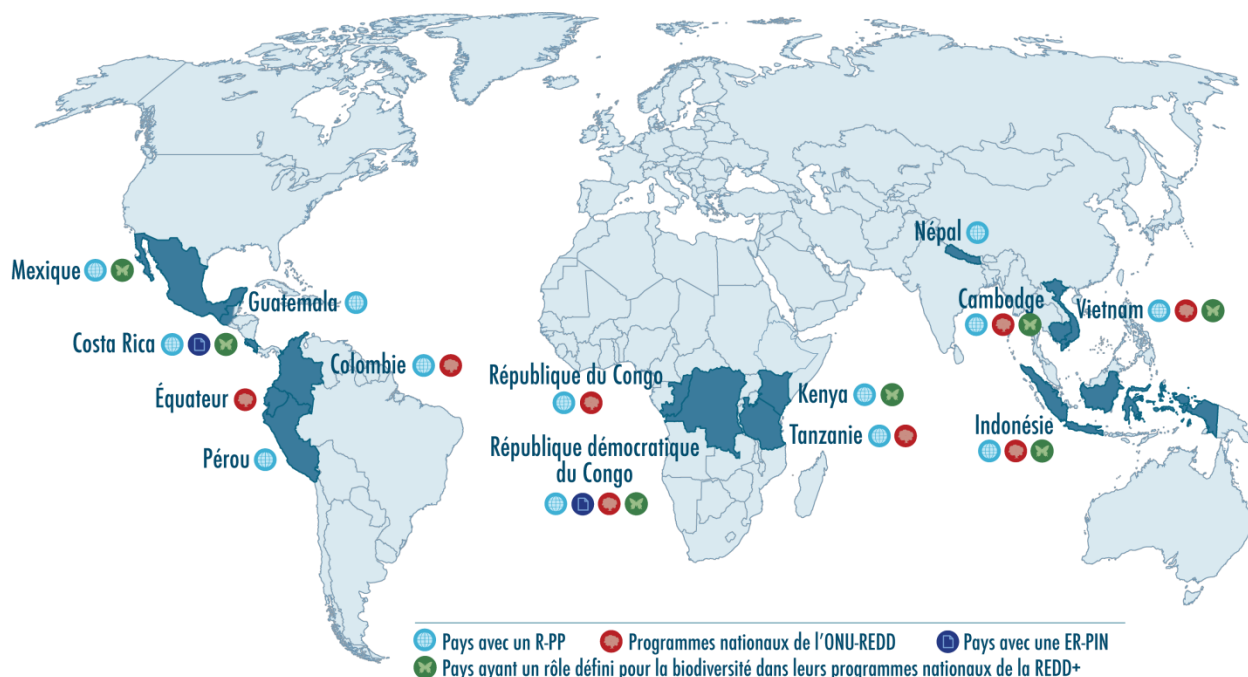
Les décisions prises dans la CCNUCC représentent la principale référence pour les activités REDD+ dans le monde, et la conservation de la biodiversité est abordée directement dans les décisions de la CCNUCC sur les garanties. En particulier, le concept des garanties de la CCNUCC comprend à la fois le fait d'éviter de nuire et des incitations à produire des impacts positifs. Cet élément représente une importante possibilité pour la conservation de la biodiversité puisque la REDD+ pourrait stimuler de nouvelles politiques et mesures et un financement qui n'étaient pas disponibles précédemment pour la conservation des forêts. Néanmoins, les exigences et les recommandations de la CCNUCC sont présentées à un haut niveau et ne fournissent pas de détail sur les types d'objectifs en matière de biodiversité, les mesures de conservation ou les méthodes de suivi que les pays pourraient utiliser. Toute recommandation supplémentaire de la CCNUCC – par exemple sur les avantages non fossiles, sera probablement générale.

Les recommandations les plus détaillées pour réaliser des avantages en biodiversité à partir de REDD+ ne proviennent pas de la CCNUCC. Les initiatives de l'ONU-REDD et de la société civile, comme les REDD+ SES, les Standards CCB et le Standard du Plan Vivo, contiennent des lignes directrices et des critères spécifiques que les programmes et les projets REDD+ devraient respecter pour fournir une performance solide en biodiversité, atteignant ou surpassant les garanties de la CCNUCC. Ces cadres de sauvegardes spécifiques pour la REDD+ sont volontaires, mais ils donnent des conseils indispensables et sont largement utilisés. La CBD est également une source utile de recommandations, incluant une décision avec des conseils sur la biodiversité et REDD+ et les rapports techniques.

Les exigences en matière de sauvegardes des organismes de financement souvent ne sont pas spécifiques à la REDD+, et n'incluent généralement pas l'exigence de générer des impacts positifs en biodiversité. Les bénéficiaires de ces fonds doivent donc satisfaire aux conditions exigées par l'organisme de financement et en même temps envisager des moyens pour atteindre les objectifs visant à générer des impacts positifs, tel que décrit dans les garanties de la CCNUCC et les cadres de sauvegardes spécifiques de la REDD+, le cas échéant.

3.0 PROGRAMMES NATIONAUX REDD+ ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Les décisions de la CCNUCC à Bali (2007) indiquaient que la REDD+ serait mise en œuvre à l'échelle nationale, et que des « premières actions » seraient aussi encouragées au niveau infranational pour encourager des enseignements provenant de l'expérience tirée du monde réel. À la fin de 2013, plus de 50 pays étaient en train de développer des programmes nationaux REDD+. Pour respecter les garanties de la CCNUCC, ces programmes doivent prendre en compte les impacts potentiels sur la biodiversité des politiques et mesures REDD+ à l'échelle de l'ensemble du pays, et dans le contexte d'autres priorités nationales pour la biodiversité. L'objectif de cette section est de donner un aperçu des manières dont les pays abordent la conservation de la biodiversité dans l'élaboration de leurs stratégies nationales en matière de REDD+, en se basant sur l'examen des expériences se déroulant dans 14 pays (Figure 1. Voir l'Appendice 1 pour une liste des documents examinés pour chaque pays).



3.1 QUELS SONT LES TYPES D'AVANTAGES EN MATIERE DE BIODIVERSITE QUE LES PROGRAMMES NATIONAUX DE LA REDD+ CHERCHENT À APPORTER ?

Aucune R-PP ni aucun des documents des programmes nationaux d'ONU-REDD des 14 programmes nationaux de la REDD+ examinés identifiaient des objectifs spécifiques pour la conservation de la biodiversité, tels que les cibles pour le nombre d'hectares de forêts primaires à conserver ou le nombre d'espèces menacées dont les populations seraient conservées par le biais de la REDD+ (**Tableau 5**). Néanmoins, sept des programmes (le Cambodge, la RDC, le Costa Rica, l'Indonésie, le Kenya, le Mexique et le Vietnam) ont fait des déclarations générales indiquant que la conservation de la biodiversité avait pu avoir un rôle prédominant dans l'élaboration du programme REDD+ (**Tableau 4**). Les sept autres pays inclus dans l'échantillon étudié (la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, le Népal, le Pérou, la République du Congo, la Tanzanie) n'avaient pas inclus de déclarations indiquant que la conservation de la biodiversité était un objectif majeur de leur programme de la REDD+, tout en précisant toutefois que leurs programmes REDD+ respecteraient les sauvegardes de la REDD+.

Parmi les 14 programmes nationaux de la REDD+ examinés, le Costa Rica et la RDC avaient été le plus loin en définissant leurs programmes REDD+ et tous deux avaient soumis des ER-PIN au FCPF. Ces documents fournissent plus de détails sur les actions qui seront entreprises pour générer des réductions des émissions, et représentent une première étape pour recevoir des paiements du Fonds carbone du FCPF pour les réductions des émissions vérifiées. L'ER-PIN du Costa Rica décrit les activités à entreprendre dans l'ensemble du pays, alors que l'ER-PIN de la RDC est une initiative infranationale dans la province de Mai Ndombé, une superficie de près de deux fois et demie la taille du Costa Rica. L'ER-PIN du Costa Rica estime que le programme pourrait contribuer à une « conservation potentielle de 35.000 hectares de forêts très riches en biodiversité qui ne sont pas comprises dans le système actuel de zones protégées et d'amélioration de la connectivité dans les corridors biologiques ». L'ER-PIN de la RDC indique que la conservation de la biodiversité est une partie de l'objectif général de l'initiative REDD+ de Mai Ndombé. Elle n'inclut pas d'estimation quantitative des avantages en biodiversité, mais précise les cibles de conservation spécifiques, y compris la protection d'espèces importantes, comme les éléphants des forêts et les bonobos, la protection de la connectivité des environnements et la réduction de la chasse excessive.

Tableau 4: Récapitulatif du rôle défini des programmes nationaux de la REDD+ pour fournir des avantages en biodiversité

Pays	Rôle défini de la biodiversité dans le programme national REDD+	Source
Cambodge	Déclare que « la mise en place de la REDD+ pourrait donner lieu à des avantages importants pour la conservation de la biodiversité et des moyens de subsistance locaux (appelé les « coavantages » de la REDD+), qui devraient être encouragés, aidant le Cambodge à respecter ses engagement au titre de la CBD »	R-PP
RDC	« Conserve les stocks de carbone forestier par le biais de la protection d'une forêt très riche en biodiversité et de l'apport de services environnementaux et culturels (forêts sacrées) ».	Stratégie nationale REDD, Version 3
Costa Rica	Décrit l'importance d'évaluer la possibilité pour la REDD+ d'être ciblée dans des zones très riches en biodiversité.	R-PP

Pays	Rôle défini de la biodiversité dans le programme national REDD+	Source
Indonésie	Déclare que « La nécessité de favoriser les coavantages, comme par exemple, la réduction de la pauvreté, la conservation de la biodiversité et de l'approvisionnement en eau » est un critère pour la conception du programme.	Document du programme national de l'ONU-REDD
Kenya	« Toutes les activités seront conçues avec l'accent mis sur les coavantages, comme l'amélioration de la biodiversité et des moyens de subsistance des peuples tributaires des forêts ».	R-PP
Mexique	Énumère trois objectifs principaux pour le programme de la REDD+, notamment, « En 2020, le Mexique aura conservé la biodiversité de son territoire, renforcé le capital social des communautés rurales et favorisé le développement économique par le biais du développement rural durable ».	R-PP
Vietnam	Déclare que l'objectif général du programme est de « contribuer à la réduction des émissions, à l'accroissement des stocks de carbone, à la conservation de la biodiversité, et en même temps à l'amélioration des moyens de subsistance et à l'atténuation de la pauvreté, la protection de l'environnement et l'encouragement du développement durable au Vietnam » (Vietnam, 2012).	Approbation du programme national REDD+ par le Premier ministre

Les moyens prévus par le Costa Rica et la RDC pour générer des avantages en biodiversité semblent prometteurs pour la conservation de la biodiversité. La ER-PIN du Costa Rica inclut les objectifs visant à accroître la superficie effective des zones protégées en incitant la conservation de zones tampons autour des zones protégées. La RDC énumère la protection d'espèces de grande valeur écologique et la réduction de la chasse. S'ils sont réalisés, tous ces objectifs représenteraient des gains importants pour la biodiversité. Puisque ce sont les premiers pays à soumettre des ER-PIN, l'accent qu'ils mettent sur la production d'avantages en biodiversité pourrait établir un précédent important pour les autres pays.

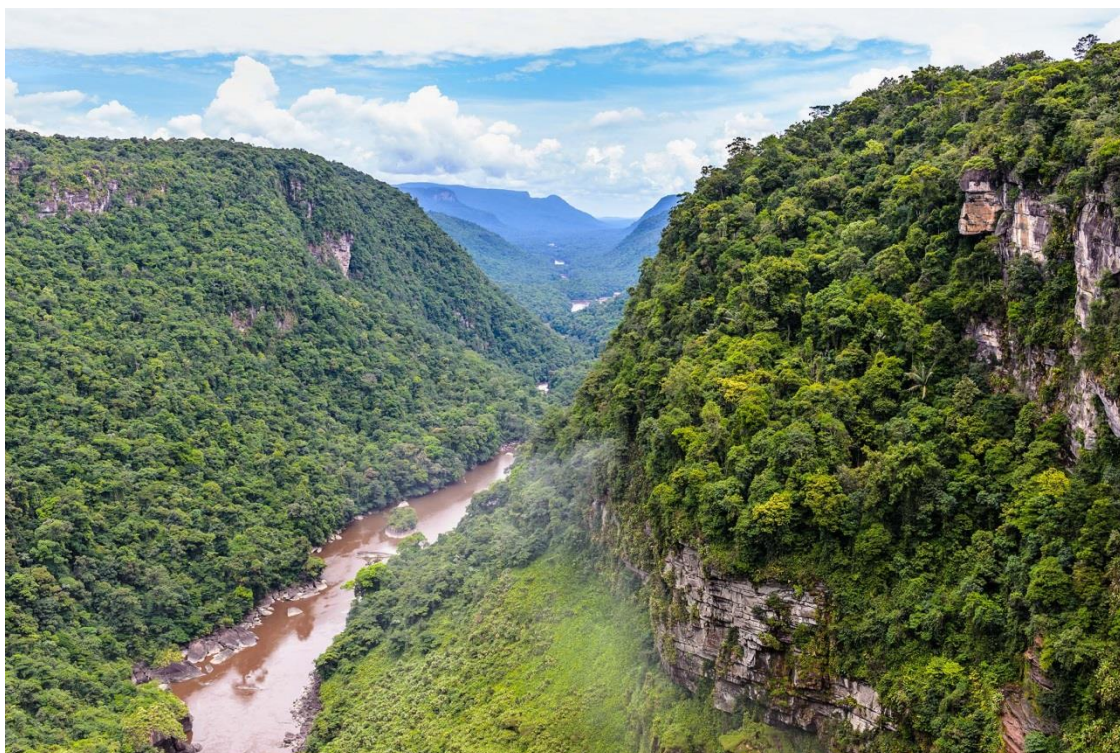


Tableau 5 : Aperçu de la manière dont 14 pays approchent la conservation de la biodiversité dans les Propositions pour la préparation à la REDD+ (R-PP) ou le document du programme national de l'ONU-REDD

		Principaux objectifs pour la biodiversité	Risques identifiés pour la biodiversité	Lien avec la Stratégie nationale sur la biodiversité	Protocole de suivi de la biodiversité	Suivi de la biodiversité rattaché aux NBSAP ou à un autre programme de suivi ?
Afrique	République démocratique du Congo	À déterminer pendant la mise en œuvre de la R-PP	À identifier pendant la mise en œuvre de la R-PP	Indiquait que des liens seraient établis avec le processus CBD de la RDC.	Non spécifié. Prévoyait de travailler avec le WCMC pour élaborer une approche de suivi de la biodiversité.	Non spécifié, mais déclare que les liens avec le processus de la CBD sont un critère pour les options de politique.
	Kenya	Déclarait qu'un objectif principal de la REDD+ est de diminuer la pression sur les forêts et d'améliorer la biodiversité.	Non spécifié ; le pays prévoyait d'utiliser une SESA comme l'exige le FCPF.	Non spécifié.	Non spécifié. Indiquait que des discussions auront lieu sur une initiative de suivi de la biodiversité en cours (par Birdlife) et pourrait basé le système sur cette dernière.	Le respect des traités, y compris la CBD, est cité comme un domaine essentiel d'intérêt.
	République du Congo	Non spécifié.	Non spécifié ; le pays prévoyait d'utiliser une SESA comme l'exige le FCPF.	Non spécifié.	Non spécifié. Prévoyait de renforcer les systèmes de suivi de l'environnement dans la mesure du possible et d'identifier l'agence responsable pour le suivi de la biodiversité.	Mentionnait les liens avec la Législation forestière, l'application, la gouvernance et les échanges commerciaux de l'UE ; mentionnait la CBD à titre de justification juridique pour faire le suivi de la biodiversité dans le programme REDD+.
	Tanzanie	L'ébauche de la Stratégie nationale REDD+ et la R-PP font référence aux objectifs nationaux existants de conservation et d'amélioration de la biodiversité.	Non spécifié ; le pays prévoyait d'utiliser une SESA comme l'exige le FCPF.	Indiquait l'intention que le programme REDD contribue aux politiques nationales de la conservation de la biodiversité	Non spécifié. Le suivi de la biodiversité devrait faire partie du système de mesures, rapports et vérification (MRV). « Le système de suivi sera mis en œuvre aux niveaux national, infranational et local, avec la participation d'acteurs du gouvernement et de l'État, de la société civile, d'ONG, d'entités du secteur privé, d'autorités gouvernementales locales, y compris les villages, les groupes de femmes et les groupes de jeunes, d'adolescents et de consommateurs ».	Sans lien explicite avec les NBSAP, bien que la REDD+ soit décrite comme soutenant d'autres lois ayant des objectifs en matière de biodiversité.

Asie	Cambodge	Déclarait que la biodiversité devrait être encouragée à titre de coavantage de la REDD+, aidant le Cambodge à remplir ses engagements en vertu de la CBD.	Non spécifié ; le pays prévoyait d'utiliser une SESA comme l'exige le FCPF.	Déclare que la REDD+ doit être désignée comme contribuant aux objectifs de la CBD du pays.	Non spécifié. Le suivi de la biodiversité inclurait un système MRV, et serait basé sur les systèmes de suivi de la biodiversité existants.	Indiquait que le programme REDD+ serait conçu pour soutenir les objectifs de la CBD.
	Indonésie	Identifiait la nécessité de promouvoir les coavantages comme la biodiversité, et déclarait que la REDD+ devrait fournir une durabilité pour la biodiversité. Concernant les sites officiels à l'essai, il existait un plan pour cartographier la biodiversité et optimiser la sélection des sites.	Non spécifié ; le pays prévoyait d'utiliser une SESA comme l'exige le FCPF.	Non spécifié.	Non spécifié.	Non spécifié.
	Népal	La conservation de la biodiversité était citée comme critère pour définir les options de stratégies pour la REDD+.	Non spécifié ; le pays prévoyait d'utiliser une SESA comme l'exige le FCPF et REDD+ SES SESA.	Non spécifié.	Prévoyait de recours au processus REDD+ SES pour sélectionner les protocoles.	Non spécifié.
	Vietnam	La conservation de la biodiversité était citée comme un objectif principal du programme, mais aucun objectif spécifique n'avait été cité.	Non spécifié ; le pays prévoyait d'utiliser une SESA comme l'exige le FCPF.	Non spécifié.	Les normes et les indicateurs de la conservation et des services écosystémiques seraient envisagés pour l'intégration dans le système MRV du carbone.	Non spécifié.
Amérique Latine	Colombie	Aucun but spécifique pour la biodiversité dans la R-PP, cependant fait référence à d'autres stratégies et priorités nationales ayant des objectifs de biodiversité (Plan national de développement et Politique nationale pour la gestion intégrée de la biodiversité et des services écosystémiques).	Non spécifié ; le pays prévoyait d'utiliser une SESA comme l'exige le FCPF.	Oui – Décrivait les liens avec le suivi fait par des sociétés régionales de développement durable autonomes et les liens avec plusieurs programmes nationaux sur la biodiversité.	Non spécifié, mais indiquait que le suivi des principaux impacts stratégiques sur les écosystèmes pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, comme les landes, les marécages et les autres terres humides auront une priorité et que le suivi porterait sur les impacts négatifs et positifs, et comprendrait des méthodes pour un suivi basé sur la communauté.	Indiquait que les liens avec d'autres instruments internationaux, y compris la CBD, sont jugés fondamentaux pour la REDD+. Déclarait que le suivi serait basé sur les indicateurs de la CBD de la biodiversité des forêts.

<p>Costa Rica</p>	<p>Indiquait l'importance d'évaluer les moyens d'appliquer le financement à des zones très riches en diversité biologique, et d'utiliser la REDD+ pour conserver les forêts dans les zones tampons des surfaces protégée et pour les corridors.</p>	<p>Oui – énumérait plusieurs risques, y compris le manque de connaissances des priorités de conservation avec le changement climatique ; le recours à des stocks génétiques médiocres pour la restauration ; les risques accrus de feux ; la sélection inadéquate de sites.</p>	<p>Le programme REDD+ était conçu pour renforcer le programme PES en cours qui contient des objectifs pour la biodiversité.</p>	<p>Oui – Prévoyait d'utiliser le suivi déjà en place pour Proyecto Ecomercados ; aucun détail fourni dans la R-PP.</p>	<p>Le programme REDD+ était conçu pour renforcer le programme PES en cours qui contient un système de suivi de la biodiversité.</p>
<p>Équateur</p>	<p>Déclarait qu'un objectif spécifique de la REDD+ était de fournir des avantages sociaux et environnementaux multiples. Les avantages spécifiques en biodiversité n'étaient pas décrits ; il y avait une initiative conjointe avec le Centre de surveillance de la conservation mondiale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC) visant à identifier les avantages environnementaux.</p>	<p>Non spécifié.</p>	<p>Non spécifié.</p>	<p>Non spécifié. Prévoyait d'élaborer un système de suivi des avantages multiples.</p>	<p>La Direction nationale de la biodiversité participe au processus REDD+, sinon, rien de spécifié.</p>

Amérique Latine (suite)	Guatemala	Indiquait que les avantages potentiels de la REDD+ incluent : la maintenance des services écosystémiques, le renforcement de la gestion du réseau national des zones protégées ; le renforcement de la conservation des écosystèmes stratégiques des forêts.	Non spécifié. Indiquait que l'identification des risques tiendrait compte des garanties de la CCNUCC et de la CBD. Prévoyait aussi d'avoir recours à une SESA.	Prévoyait d'avoir recours au Groupe des forêts et du changement climatique pour harmoniser les approches à la CCNUCC, la CBD, les Standards CCB	Non spécifié. Déclarait que les parties prenantes définiraient les indicateurs par le biais d'un processus participatif.	Les notifications nationales à la CBD étaient citées comme une source potentielle d'information sur le suivi des sauvegardes REDD+ ; faisait aussi référence au système d'information des forêts du Guatemala comme ressource possible.
	Mexique	Un des trois objectifs de la Stratégie REDD+ : « En 2020, le Mexique aura conservé la biodiversité de son territoire, renforcé le capital social des communautés rurales et favorisé le développement économique par le biais du développement rural durable ».	Déclarait qu'il y avait un risque en donnant la priorité au carbone et que cela pourrait résulter en moins de ressources dans les zones avec biodiversité ou d'importance sociale. Prévoyait d'avoir recours à une SESA.	Déclarait que l'intégration avec les institutions responsables de la biodiversité au Mexique est considérée comme un élément essentiel. Aucune mention explicite sur la stratégie nationale en matière de biodiversité.	Non spécifié. Prévoyait de développer un système MRV fonctionnant à plusieurs échelles, y compris intégré, et pouvant intégrer d'autres types d'information (y compris la biodiversité). Le système MRV évaluerait la fragmentation et la connectivité. Déclarait que le système encouragerait le suivi par les communautés.	Indiquait la nécessité de coordonner avec d'autres processus, mais ne donnait aucun détail.
	Pérou	Non spécifié ; bien que la REDD+ fasse partie du Programme national pour la conservation des forêts et le changement climatique, qui inclut la conservation de la biodiversité à titre de priorité.	Non spécifié ; le pays prévoyait d'utiliser une SESA comme l'exige le FCPF.	La R-PP faisait référence à la CBD et reconnaissait les liens potentiels avec la REDD+, mais ne donnait aucun détail sur la manière dont les processus seraient rattachés.	Non spécifié ; mais fournissait une longue liste des caractéristiques attendues du programme de suivi : la sélection participative des indicateurs, incluant les indicateurs des impacts négatifs ; le recours à des données provenant d'échelles multiples ; les liens avec le système MRV ; le suivi devant commencer avec des méthodes simples et devenir plus complexe au fur et à mesure du développement des capacités.	Reconnaissait la pertinence de la CBD par rapport à la REDD+, mais ne donnait aucune description des liens pour le suivi pour les NBSAP.

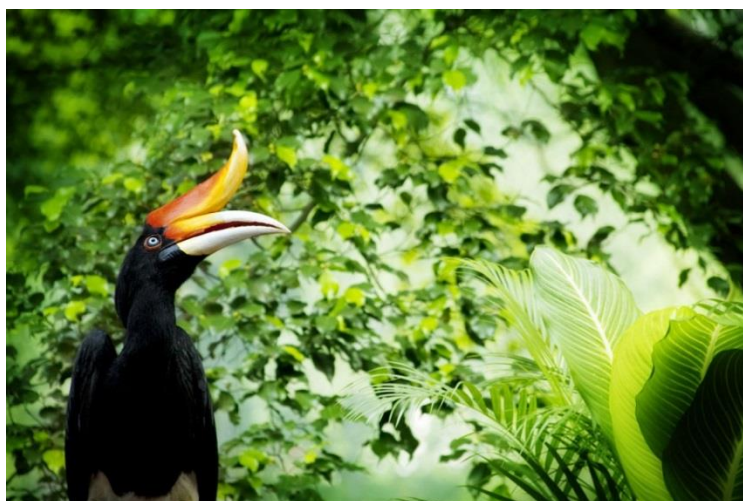
3.2 LES POLITIQUES ET LES MESURES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE SONT-ELLES PRISES EN COMPTE DANS LES PROGRAMMES NATIONAUX DE LA REDD+ ?

La majorité des R-PP ou des documents de programme national de l'ONU-REDD examinés n'identifiaient pas de politiques ou de mesures spécifiques pour conserver la biodiversité par le biais de la REDD+, telles que la réduction de la chasse ou la conservation de zones importantes pour des espèces essentielles. Les deux exceptions notables sont les programmes nationaux de la REDD+ en RDC et au Costa Rica, chacun fournissant des détails spécifiques sur les zones qui seront prioritaires pour la mise en œuvre de la REDD+ afin de garantir la réalisation d'avantages en biodiversité, et précisant les activités qui seront menées pour obtenir les avantages en biodiversité.

La Stratégie nationale de la RDC en matière de REDD+, élaborée à partir de la R-PP du pays et des documents du programme national, déclare qu'une planification spatiale est en cours pour établir la priorité des zones pour la conservation et que le réseau national des zones protégées est remanié et élargi dans le cadre de leur stratégie REDD+. La stratégie mentionne en outre une liste des actions spécifiques prévues pour réaliser les avantages en biodiversité, y compris : « l'éducation et la sensibilisation à l'environnement ; l'habilitation de la gouvernance locale, en particulier en gestion des ressources naturelles ; le renforcement des capacités pour le suivi local de la biodiversité (prix de chasse, permis de chasse, etc.), complété par un support scientifique ; un soutien contre le braconnage et un appui de surveillance pour les communautés ; et des programmes de substitution des protéines et d'intensification agricole pour fournir aux communautés d'autres choix à la viande de brousse, viables et acceptables sur le plan culturel ». (RDC ER-PIN 2013).

La R-PP du Costa Rica fournit également des informations sur la manière de réaliser les avantages en biodiversité par le biais de la REDD. Par exemple, la R-PP remarque que les superficies dans les zones tampons des aires protégées existantes seront prioritaires pour la mise en œuvre de la REDD+, en tant que moyen d'étendre la superficie effective des zones protégées. La ER-PIN du Costa Rica en outre énonce que : « Pour optimiser les coavantages environnementaux, comme la protection de la qualité et de la disponibilité de l'eau et de la biodiversité, la priorité visera à éviter la déforestation dans les bassins avec des concessions d'eau pour la consommation humaine, l'irrigation, et l'énergie hydroélectrique ; la priorité sera aussi donnée aux habitats mal représentés dans le système des parcs nationaux et des réserves biologiques et jugés indispensables à la biodiversité ».

Contrairement à la RDC et au Costa Rica, les 12 autres pays dans cette étude donnent peu de détail sur la manière dont le programme REDD+ au niveau national réalisera les avantages en biodiversité. Ce manque de détail témoigne sans doute du caractère préliminaire des R-PP et des documents du programme national et du fait que beaucoup de pays auront l'occasion de concevoir des politiques et des mesures pour la conservation de la biodiversité pendant la mise en œuvre de la R-PP. Par exemple, tous les pays recevant des fonds du FCPF doivent réaliser une SESA qui facilite une identification ex-ante des impacts sociaux et environnementaux du programme de la REDD+ et permet d'envisager des considérations sociales et environnementales, y compris la biodiversité. La SESA (évaluation stratégique sociale et



environnementale) est intégrée dans la formulation de la stratégie de la REDD+, il est donc possible que les politiques et mesures spécifiques, qui seront incluses dans les programmes REDD+ pour garantir des avantages en biodiversité, seront développés quand ces pays commenceront le processus SESA.

Il est intéressant de noter que les sept pays dans cette étude qui ont des programmes nationaux de l'ONU-REDD ont reçu un soutien direct pour l'établissement des priorités des activités REDD+, avec des analyses spatiales élaborées sur la répartition du carbone et de la biodiversité dans chaque pays ou, dans le cas de l'Indonésie, pour la province de Sulawesi. Ces analyses avaient été menées par l'UNEP-WCMC pour le Sulawesi (Epple *et al.* 2012, Blyth *et al.* 2012), le Vietnam (Mant *et al.* 2013), la RDC (Musampa *et al.* 2012) et l'Équateur (Bertzky *et al.* 2010). Ces études sont souvent faites en même temps que l'élaboration des R-PP et des documents des programmes nationaux, mais leurs conclusions ne sont pas incluses dans les R-PP ou les documents de programme. Parmi les sept pays de l'ONU-REDD examinés, seule la RDC précisait que la planification spatiale ferait partie du processus de conception de la REDD+. Il est donc difficile de déterminer si et comment la majorité des pays utiliseront les données de biodiversité explicites sur le plan spatial pour établir la priorité des politiques et des mesures.

3.3 LES PROGRAMMES NATIONAUX DE LA REDD+ SE RATTACHENT-ILS AUX OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIERE DE BIODIVERSITE ET À L'INVERSE, LES DOCUMENTS NATIONAUX SUR LA BIODIVERSITE INDIQUENT-ILS UNE COORDINATION AVEC LE PROGRAMME REDD+ ?

La REDD+ est conçue au titre de la CCNUCC comme un mécanisme visant à atténuer le changement climatique. Néanmoins, compte tenu de son potentiel pour conserver ou restaurer les forêts tropicales riches en biodiversité, il existe d'importantes synergies avec la CBD qui a pour but notamment de conserver la diversité biologique et d'encourager son utilisation durable, et le partage juste et équitable des avantages des ressources génétiques.¹⁸ Pratiquement tous les pays Parties à la CCNUCC sont également Parties à la CBD (avec l'exception notable des États-Unis). Par ailleurs, le nouveau plan stratégique pour la biodiversité de la CBD, adopté à la COP de la CBD 2010, est tout à fait pertinent pour la REDD+. Parmi les 20 objectifs d'Aichi que les pays ont convenus de réaliser d'ici à 2020, cinq ont des liens potentiels évidents avec la REDD+ (Miles *et al.* 2013 ; **Tableau 6**).

Pour autant, en dépit des synergies apparentes entre les objectifs de la REDD+ et ceux de la CBD, il existe encore un potentiel significatif pour que les programmes nationaux REDD+ s'alignent plus étroitement sur les efforts nationaux de la conservation de la biodiversité. Même si les 14 pays examinés sont tous Parties à la CBD, s'ils ont élaboré une stratégie nationale en matière de biodiversité et ont soumis de nombreuses notifications nationales sur la biodiversité à la CBD, seuls huit pays mentionnent les engagements CBD dans leurs R-PP ou leurs documents de programme national de la REDD+ et indiquaient qu'ils seraient coordonnés avec les efforts nationaux de conservation de la biodiversité. De plus, même parmi les pays qui avaient indiqué un rattachement prévu aux engagements nationaux pour la biodiversité, aucun détail n'était fourni sur la manière de le réaliser. Parmi les pays examinés, la R-PP du Cambodge contenait les déclarations les plus explicites sur les plans visant à rattacher la REDD+ au processus CBD, mentionnant que les coavantages de la REDD+ devraient être encouragés, aidant le Cambodge à remplir ses engagements en vertu de la CBD, mais aucune information n'était fournie sur la manière de procéder.

¹⁸ En plus de la CBD, d'autres accords internationaux ayant un rapport avec la conservation ont des exigences pertinentes en matière de suivi et de rapport au titre de la REDD+, comme par exemple la Convention de Ramsar qui a adopté une résolution spécifique sur les liens avec le changement climatique et les zones humides. Voir la [Résolution XI/14](#) : « Le changement climatique et les zones humides : implications pour la Convention de Ramsar sur les zones humides »

Tableau 6 : Cinq objectifs d'Aichi les plus directement pertinents pour la REDD+

Objectif d'Aichi Target (Décision X/2 de la CBD)	Indicateurs indicatifs (Décision XII/35 de la CBD)	Pertinence pour la REDD+
<p>Objectif 5 D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins, et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans les conditions et la vulnérabilité des écosystèmes • Tendances dans la proportion des habitats naturels convertis • Tendances dans la productivité primaire 	<p>Les incitations financières de la REDD+ pourraient mener à des politiques et mesures visant à réduire de manière spectaculaire la déforestation et la dégradation des forêts. La réduction de la fragmentation des forêts n'est pas expressément abordée au titre de la CCNUCC, mais les pays peuvent décider de tenir compte de la fragmentation dans la conception de leur programme REDD+.</p>
<p>Objectif 7 D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la proportion de produits dérivés provenant de sources durables 	<p>Le but visant à gérer de manière durable les zones consacrées à l'agriculture sous-tend que l'agriculture ne sera pas un facteur de la déforestation et ce point est essentiel pour le succès de la REDD+. La gestion durable des forêts est également rattachée directement à la REDD+, et c'est une activité qui pourrait être incitée directement par le biais de la REDD+.</p>
<p>Objectif 11 D'ici à 2020, au moins 17 pour cent des eaux terrestres et intérieures, et 10 pour cent des zones marines et côtières, notamment les zones qui sont particulièrement importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement, et d'autres mesures efficaces de conservation à l'échelle des zones, et intégrés dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la fourniture des services écosystémiques et des avantages équitables résultant des zones protégées 	<p>Certains projets de carbone financier contribuent déjà à l'agrandissement et à une meilleure gestion des zones protégées (Section 2 de ce rapport). Au niveau national, il est possible pour les pays d'avoir recours à la REDD+ pour améliorer la gestion et/ou élargir le réseau des aires protégées.</p>
<p>Objectif 14 D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, y compris les services ayant trait à l'eau, et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans les maladies zoonotiques émergentes • Tendances dans l'apport nutritionnel de la biodiversité • Tendances dans les conflits relatifs aux ressources naturelles • Tendances dans la condition de services écosystémiques sélectionnés • Tendances dans la biocapacité 	<p>La REDD+ offre des incitations pour l'entretien et la remise en état des forêts, fournissant ainsi un stockage et une séquestration du carbone et d'autres services écosystémiques, comme la réglementation et l'approvisionnement en eau. La REDD+ peut être conçue dans le but d'optimiser la prestation des services écosystémiques pour la population locale.</p>
<p>Objectif 15 D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone ont été améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 pour cent des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce changement, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances des populations d'espèces tributaires des forêts dans les forêts en cours de restauration 	<p>Cet objectif vise directement le rôle des forêts en tant que réservoirs de carbone. Le « + » dans la REDD+ inclut la conservation et l'accroissement des stocks de carbone forestier, faisant de la REDD+ une source possible de financement pour appuyer cet objectif.</p>

3.4 LES MÉTHODES DE SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ SONT-ELLES DÉCRITES ET SONT-ELLES COORDONNÉES AVEC D'AUTRES PROGRAMMES NATIONAUX DE SUIVI ?

Le partage du suivi de la biodiversité entre la REDD+ et les NBSAP est une occasion évidente et pourrait bénéficier à la fois aux systèmes d'information sur les sauvegardes en cours de développement pour la REDD+ et au suivi effectué pour la CBD. Les pays Parties à la CBD doivent soumettre des notifications annuelles environ tous les quatre ans pour décrire les efforts qu'ils ont accomplis afin de satisfaire aux objectifs de la CBD, ce qui est semblable à la fréquence des communications nationales à la CCNUCC. Comprendre la structure du suivi et des notifications de la CBD pourrait fournir un enseignement utile pour les aspects de la biodiversité de la REDD+.

La COP 8 de la CBD au Brésil en 2006 établissait le fondement pour suivre les progrès des buts et des objectifs de la Convention en matière de biodiversité. Dans sa décision¹⁹, elle énonçait une série d'indicateurs provisoires afin de mesurer la mise en place des buts et des objectifs stratégiques de la CBD. Au début, les indicateurs étaient assez généraux et susceptibles d'interprétation, donnant ainsi une certaine souplesse alors que le Plan stratégique était lui-même actualisé. À la COP 10 en 2010, la Convention établissait le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi, ce qui constituait une refonte majeure de son processus de suivi et de notification. Dans ce contexte, la CBD créait le Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) sur les indicateurs destinés au Plan stratégique afin de recommander des indicateurs plus concrets et plus fiables à utiliser dans les notifications nationales futures. Un examen des quatre notifications nationales (Bubb *et al.* 2011) avait été mené pour aider l'AHTEG. Cet examen indiquait que 24 pour cent des pays ne rapportaient aucun indicateur de biodiversité dans leurs notifications et que seulement 36 pour cent des pays présentaient des indicateurs étayés par des données ou des chiffres. Utilisant les indicateurs de la COP 8 comme point de départ, l'AHTEG a généré une série de 12 indicateurs « principaux », chacun contenant un certain nombre d'indicateurs « opérationnels » plus détaillés. Le rapport final²⁰ de la réunion de juin 2011 de l'AHTEG fut ensuite adopté par la Convention à la COP 11 en 2012. Le cadre des indicateurs générés par l'AHTEG doit être utilisé comme grille d'évaluation pour la cinquième notification nationale, due le 31 mars 2014. Lors de la COP 12 en Corée plus tard cette année, la CBD aura recours aux cinquièmes notifications nationales et au cadre des indicateurs qu'elles utilisent pour mener un examen à mi-parcours du Plan stratégique et des Objectifs d'Aichi.

Les indicateurs opérationnels étaient divisés conceptuellement en trois catégories générales : un groupe A contenant des indicateurs avec des données facilement disponibles et des méthodologies qui avaient fait l'objet d'une validation par des pairs ; un groupe B devant être développé pour pouvoir être mis en œuvre sur le plan national, mais qui comblait les lacunes urgentes dans le cadre du suivi ; et un groupe C pouvant être utilisé au niveau national, mais qui serait difficile à appliquer dans le suivi global, pour des questions de comparabilité. Les indicateurs du groupe A incluaient les tendances de risque d'extinction des espèces tributaires de l'habitat, les tendances de l'utilisation totale de l'eau douce et les tendances de l'étendue des zones marines protégées, toutes ces tendances pouvant être facilement rattachées à des ensembles de données disponibles au niveau national. En revanche, le groupe C comprend des indicateurs comme la condition des services écosystémiques, les lignes directrices et les applications des outils d'évaluation économique et les tendances dans la sensibilisation et les attitudes envers la biodiversité, aucune n'ayant d'ensembles de données distincts susceptibles d'être comparés aux différentes notifications des Parties. L'AHTEG formulait également des recommandations sur les indicateurs, notamment la mise en œuvre souple du cadre dans son ensemble pour respecter les situations nationales. Nombre de ces indicateurs pouvant être utilisés pour les

¹⁹ [Décision VIII/15](#) : « Cadre pour la mise en œuvre du suivi des objectifs 2010 ... »

²⁰ [Rapport de l'AHTEG sur les indicateurs pour le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020](#)

notifications nationales pour la CBD sont également pertinents pour la REDD+ (Tyrell et Alcorn, 2011), comme l'indique le Tableau 6. Un suivi coordonné pourrait mener à une collecte de données de meilleure qualité et plus étendue, à coût réduit, comparé à la mise en œuvre de systèmes de suivi parallèles. Même si les indicateurs ne sont pas obligatoires, (et ne sont pas rattachés à des paiements en fonction des résultats comme dans la REDD+), ils fournissent un bon point de départ pour la conception d'un plan de suivi de la biodiversité destiné aux systèmes d'information sur les sauvegardes de la REDD+.

Au cours du développement des indicateurs pour le suivi et les notifications sur les objectifs de la CBD, un certain nombre d'analyses ont généré des recommandations générales sur la manière la plus efficace possible de mettre en place le cadre. La CBD a adopté²¹ le cadre des indicateurs établi par l'AHTEG en tant qu'annexe à la décision, mais faisait remarquer qu'il devrait rester souple afin de tenir compte des situations nationales. La Convention convenait également qu'une phase de développement était nécessaire pour que les indicateurs puissent être utilisés au niveau mondial et que le Secrétariat devrait aider les pays en développement à mettre en place des cadres d'indicateurs. Les lacunes dans les approches actuelles à l'égard du suivi de la biodiversité ont été attribuées à l'absence d'une base de référence mondiale à partir de laquelle la biodiversité pouvait être mesurée, aux perceptions très variées entre les différentes disciplines, et à une couverture géographique insuffisante des ensembles de données.²² Dans le cadre de sa décision²³ qui spécifie les plans pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2011-2020, la CBD demandait à son SBSTA de se pencher sur le développement de « mesures de la biodiversité à utiliser afin d'évaluer l'état de la biodiversité et de ses valeurs ».

Un certain nombre d'autres défis étaient identifiés dans un rapport²⁴ du SBSTA portant sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2011-2020, qui couvrait les mesures pour le suivi des objectifs d'Aichi. Ce rapport identifiait les difficultés avec les capacités de suivi existantes, ainsi que des recommandations pour avoir des systèmes de suivi efficaces. Quelques points soulevés incluaient le coût élevé du recours à des observations sur place pour repérer les changements dans la biodiversité, les modifications et les avancées fréquentes en matière de technologie de l'observation qui empêchent de faire une comparaison sur le long terme, et le manque de capacités pour la télédétection chez les institutions nationales chargées de la biodiversité. Pour surmonter certains de ces obstacles, le SBSTA proposait plusieurs actions concernant le suivi de la biodiversité, y compris : améliorer le partage des données entre les Parties, en particulier entre les pays développés et les pays en développement ; et créer des cadres de politiques encourageant activement le développement de données sur la biodiversité. Le rapport identifiait également les caractéristiques des indicateurs qui seraient les plus efficaces, sans insinuer qu'un ensemble donné serait suffisant pour chaque Partie exécutive. Ces caractéristiques comprennent : des indicateurs basés sur la politique qui mesurent les résultats d'objectifs discrets et concrets de la politique nationale ; des indicateurs associés à des ensembles de données existant déjà aux niveaux national et infranational ; et des indicateurs utilisant des données régionales ou mondiales ayant une résolution suffisante pour permettre une ventilation par pays (plutôt que de développer de nouvelles données nationales).

La SBSTA formulait des recommandations²⁵ basées sur les rapports susmentionnés, y compris : i) un développement accru des informations et des capacités ; ii) un meilleur accès aux données de la télédétection ;

²¹ [CBD Décision XI/3](#) : « Suivre le progrès de la mise en œuvre du plan stratégique p... »

²² [Rapport commandé par le SBSTA de la CBD](#) : Groupe pour l'observation terrestre du Réseau pour l'observation de la biodiversité (GEO BON). 2011. *Adequacy of Biodiversity Observation Systems to support the CBD 2020 Targets* (Adéquation des systèmes pour l'observation de la biodiversité pour appuyer les Objectifs 2012 de la CBD). Pretoria, Afrique du Sud.

²³ [CBD Décision X/2](#) : « Plan stratégie pour la diversité biologique 2011-2020 »

²⁴ [Rapport SBSTA 17/2](#)

²⁵ [Recommandation SBSTA XVIII/1](#) : « Les besoins techniques et scientifiques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégie pour la diversité biologique 2011-2020 »

iii) une collecte d'observations sur place à moindre coût ; iv) de meilleures méthodologies pour évaluer les tendances de croissance des espèces ; et v) une meilleure intégration des connaissances scientifiques dans la politique nationale, notamment au sein des institutions chargées de la biodiversité.

La CBD elle-même a reconnu la nécessité de synergies entre la biodiversité et les objectifs plus généraux pour le changement climatique, en particulier à la COP 11²⁶, et encourage les Parties à renforcer le suivi de la biodiversité pour pouvoir mieux évaluer les impacts du changement climatique. Malgré les possibilités et les synergies reconnues sur le suivi de la biodiversité, il semble qu'il existe peu de coordination actuellement entre les méthodes de suivi qui pourraient être utilisées pour la REDD+ et celles élaborées au titre de la CBD. Sept des 14 pays (Kenya, République du Congo, Cambodge, Vietnam, Colombie, Costa Rica, Pérou) indiquaient dans leurs R-PP ou leurs documents du programme national que le suivi de la biodiversité aurait recours aux systèmes de suivi de l'environnement existants, alors que les sept autres ne précisaient pas s'ils le feraient. Néanmoins, à l'exception du Guatemala, aucune des R-PP ou aucun des documents des programmes nationaux n'indiquait expressément que le suivi de la biodiversité pour la REDD+ serait utilisé pour la stratégie du pays en matière de biodiversité. Le Guatemala mentionne dans son R-PP que les données relevées pour la CBD pourraient être utiles au suivi de la REDD+, mais ne précise pas le type d'information qui serait inclus. Un récapitulatif des approches à l'égard des idées sur le suivi de la biodiversité est présenté dans le **Tableau 7**.

²⁶ [CBD Décision XI/21](#) : « La diversité biologique et le changement climatique ... »

Tableau 7 : Approches possibles pour le suivi de la biodiversité dans les programmes nationaux de la REDD+, selon les indications figurant dans les R-PP et les documents des programmes nationaux

Pays	Approches possibles pour le suivi
Cambodge	Le suivi de l'environnement, y compris pour la biodiversité, peut être basé sur une mise en œuvre élargie du Système de gestion de l'information (MIST-GIS) mis au point initialement par le GIZ en Ouganda et qui est utilisé au Cambodge depuis 2004 pour la gestion des zones protégées. Le Cambodge a également indiqué son intention d'avoir recours aux programmes de suivi de la biodiversité en cours mis en œuvre actuellement par des ONG (organisations non gouvernementales) pour la conservation. Le pays énumérait plusieurs indicateurs de la biodiversité possibles, notamment le couvert forestier et le changement de l'affectation des terres, les espèces figurant sur la liste rouge des espèces menacées dans le monde de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les évaluations de la présence/l'absence et des populations des espèces essentielles de faune sauvage.
Colombie	Le suivi de l'environnement sera basé sur un programme qui existe, par exemple le Système national des indicateurs environnementaux. Ce programme inclut déjà le suivi d'un certain nombre d'hectares d'écosystèmes naturels, de nombreuses espèces menacées, la fragmentation des forêts, les taux de déforestation et les zones affectées par des feux.
Costa Rica	Le programme de suivi actuel qui est utilisé pour le paiement du pays dans le cadre du programme des services écosystémiques servira pour le suivi de l'environnement dans la REDD+. La R-PP ne donne pas de détail sur ce système.
Kenya	Une initiative était en cours afin de normaliser les approches pour le suivi de la biodiversité effectué par plusieurs ONG, avec un financement du Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques. Elle incluait le suivi des espèces, des sites et des habitats, et était conçue dans le but de surveiller l'impact des investissements courants pour la conservation. La R-PP du Kenya déclarait que le programme national pour la REDD+ serait coordonné avec cette initiative en cours pour surveiller les impacts sur la biodiversité de la REDD+.
Pérou	L'Inventaire national des forêts en cours de développement comprendra des données de biodiversité pouvant servir de base de référence pour le programme de la REDD+. Des indicateurs spécifiques pour mesurer les impacts de la biodiversité résultant de la REDD+ seront sélectionnés une fois la base de référence établie.
République du Congo	Le suivi des avantages non fossiles et des impacts, y compris la biodiversité, dépendra dans la mesure du possible du cadre réglementaire existant et des organismes chargés de l'évaluation des impacts environnementaux. Toutefois, aucun détail n'était fourni sur les méthodes appliquées. La R-PP mentionnait également le suivi de la biodiversité en cours effectué par plusieurs ONG comme des sources d'informations possibles pour le programme de la REDD+.
Vietnam	La R-PP décrivait la possibilité d'intégrer le suivi de l'environnement pour la REDD+ dans le programme actuel de l'Inventaire national des forêts et le Système d'information pour la gestion forestière. Il déclarait également que la mise à l'essai de l'intégration du suivi de la biodiversité et des services écosystémiques dans un système MRV pour la province de Lam Dong pourrait servir de modèle pour l'intégration d'autres suivis de l'environnement dans le système MRV national. Néanmoins, la R-PP avait été présentée en 2011 et le Vietnam ne prévoit plus d'intégrer ces systèmes de suivi (S. Swan, pers. comm.).

3.5 LES PAYS DÉCRIVENT-ILS COMMENT LES ACTIVITÉS INFRANATIONALES CONTRIBUERONT AUX OBJECTIFS DE BIODIVERSITÉ ET DE SUIVI DU PROGRAMME NATIONAL DE LA REDD+ ?

Dans les quatorze pays examinés, des initiatives de la REDD+ existaient au niveau infranational et à l'échelle de projet. La majorité des projets REDD+ au niveau d'un site ont recours aux Standards CCB qui exigent des projets qu'ils génèrent des impacts positifs sur la biodiversité et qu'ils fassent un suivi de la biodiversité. Dans certains pays, la REDD+ est aussi conçue au niveau de juridictions infranationales et appliquent les REDD+ SES, qui exigent également des impacts positifs et un suivi. Les projets et les juridictions infranationales REDD+ représentent des possibilités de contribuer aux objectifs de biodiversité du programme national de la REDD+.

Néanmoins, en dépit de la prévalence d'initiatives infranationales de REDD+ dans les 14 pays examinés, peu précisaient si et comment les initiatives infranationales contribueraient à un système de suivi national de la biodiversité pour la REDD+. Une exception notable est le Pérou, où le gouvernement national collabore avec ses gouvernements infranationaux dans le but de développer divers aspects du programme national de la REDD+, notamment les sauvegardes, et s'inspire des activités REDD+ antérieures (juridictions infranationales) en tant que sources potentielles de méthodes de suivi. Par exemple, le département de San Martin applique actuellement les REDD+ SES et le gouvernement national tire parti de cette expérience pour développer le programme national pour la REDD+.



Ce manque apparent d'intégration des efforts de suivi de la biodiversité à travers toutes les échelles est une importante occasion manquée. Les expériences avec le suivi de la biodiversité dans les initiatives infranationales de REDD+ pourraient fournir des indications précieuses sur la manière de surveiller efficacement la biodiversité et pourraient aider les pays à normaliser leurs méthodes de suivi pour toutes les initiatives infranationales REDD+ et leur permettre de fournir des données cohérentes et comparables pouvant être facilement compilées au niveau national.

3.6 PROGRAMMES NATIONAUX DE LA REDD+ – CONCLUSIONS

La plupart des programmes de la REDD+ sont toujours au stade de la conception et ne fournissent donc que des informations (de haut niveau) préliminaires sur la manière dont ils aborderont les questions de biodiversité. Dans beaucoup de cas, les documents disponibles (les R-PP et les documents du programme national) ne reflètent que les plans initiaux pour le programme de la REDD+ d'un pays, et les informations détaillées sur la biodiversité devraient être mises au point au fur et à mesure de l'évolution du programme. Malgré ces limitations, quelques-uns des documents examinés présentent des renseignements préliminaires sur l'approche future à l'égard de la biodiversité dans les programmes de la REDD+. Dans pratiquement la moitié des pays examinés, la conservation de la biodiversité est décrite comme un élément important à prendre en considération dans la conception du programme de la REDD+, même si seuls les pays les plus avancés – le Costa Rica et la RDC – décrivent des buts concrets pour la conservation de la biodiversité.

Peu d'informations sont disponibles actuellement sur les politiques et mesures que les pays prendront pour garantir que la REDD+ réalise des avantages en biodiversité. Seuls les documents plus avancés élaborés au Costa Rica et en RDC contiennent des plans spécifiques pour la conservation, par exemple accorder la priorité à la protection des services écosystémiques et à l'amélioration de la gouvernance. En plus du manque de précision sur les objectifs de biodiversité et les actions spécifiques qui seront entreprises pour les atteindre, il existe actuellement très peu d'information sur la manière dont la biodiversité sera surveillée dans le cadre des programmes nationaux de la REDD+. Certains pays ont indiqué qu'ils utiliseraient ou adapteraient des initiatives de suivi de la biodiversité déjà en existence pour leurs programmes REDD+, mais d'autres ne se sont pas encore prononcés sur l'approche qu'ils utiliseront. C'est également un témoignage des notifications mitigées sur les indicateurs de la biodiversité constatées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) des pays au titre de la CBD.

Il existe des synergies évidentes entre la REDD+ au niveau national, le suivi de la CBD et plusieurs Objectifs d'Aichi de la CBD, et pourtant peu de pays ont indiqué qu'ils tireraient profit de ces synergies. Seul un petit nombre de R-PP mentionnent spécifiquement la possibilité pour la REDD+ de contribuer aux objectifs nationaux concernant la biodiversité, et à l'inverse, la majorité des NBSAP ne mentionnent pas expressément les liens avec les activités de la REDD+, et ce point suggère que les pays qui n'ont pas encore soumis la révision des NBSAP, pourraient encore identifier des moyens de coordonner leurs programmes nationaux en biodiversité avec leurs programmes de la REDD+.

Bien que tous les pays examinés décrivent des activités infranationales dans le cadre de leurs programmes REDD+, aucun ne fournit de description détaillée sur la manière dont ils pourraient utiliser ces activités infranationales pour contribuer aux objectifs nationaux ou au suivi de la biodiversité. Ce résultat est sans doute dû à la nature préliminaire des R-PP et des documents de programme national. Pour autant, il pourrait exister des synergies importantes résultant de l'application de méthodes de suivi compatibles à plusieurs échelles, et les pays devraient envisager un moyen pour ce faire.

4.0 CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES PROJETS DE CARBONE FORESTIER

Les premières mesures visant à atténuer le changement climatique au moyen de la conservation ou de la restauration des forêts sont apparues dans les années 1990, bien avant que la REDD soit officiellement présentée à la CCNUCC en 2005. Ces premiers projets avaient été conçus pour générer de nombreux avantages, y compris des réductions ou des éliminations des émissions, ainsi que des avantages au profit des communautés locales et de la biodiversité. Le nombre de projets de carbone forestier s'est accru lentement au début des années 2000, puis plus rapidement au cours des cinq dernières années. Des centaines de projets de carbone forestier sont en voie d'élaboration ou sont opérationnels dans le monde aujourd'hui (Peters-Stanley *et al.* 2013).

Des projets de carbone forestier à petite échelle et de plus en plus nombreux fournissent d'importantes informations susceptibles d'être utilisées pour améliorer les résultats de projets futurs et éclairer le développement des programmes nationaux de la REDD+. Cette section présente un examen de 17 projets de carbone forestier (11 projets de boisement/reboisement et six projets REDD²⁷) en activité depuis deux à quinze ans (**Appendice 2**). L'examen identifie : 1) quels sont les types d'avantages en biodiversité que les projets de carbone forestier cherchent à réaliser et quelles sont les activités de projet entreprises pour atteindre les objectifs en biodiversité ; 2) quel est le rapport entre ces objectifs et les stratégies nationales en matière de biodiversité ; 3) quel est le suivi mené pour mesurer les impacts sur la biodiversité ; et 4) quelles sont les preuves initiales démontrant que les projets de carbone forestier réalisent des avantages pour la biodiversité ?

4.1 QUELS SONT LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ DES PROJETS DE CARBONE FORESTIER ? ET QUELLES MESURES PRENNENT-ILS POUR METTRE EN VALEUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ?

Les 17 projets de carbone forestier examinés ont tous énoncé des objectifs visant à conserver la biodiversité (en plus de l'amélioration de la séquestration du carbone ou de la réduction des émissions des gaz à effet de serre). La majorité des projets de boisement/reboisement (A/R) cherchent à mieux conserver la biodiversité en reboisant des zones dégradées avec des arbres indigènes qui devraient fournir un habitat pour la flore et la faune indigènes et améliorer la connectivité de l'environnement (**Tableau 8**). Ces projets donnent peu d'informations sur les espèces qui devraient bénéficier des zones reboisées. En revanche, les six REDD cherchent à améliorer la biodiversité en prévenant les pertes de forêt (habitat), en réduisant l'exploitation, la

²⁷ REDD (sans le plus) est utilisé ici pour faire référence à des projets cherchant à réduire les émissions uniquement en réduisant la déforestation et/ou la dégradation des forêts.

chasse et la pêche illégales, et dans un cas, en agrandissant la superficie au titre de parc national. Par ailleurs, les six projets REDD et un des projets A/R examinés contenaient des buts explicites visant à conserver des espèces menacées par le biais de la conservation de leur habitat (**Tableau 9**).

Tableau 8 : Récapitulatif des objectifs en matière de biodiversité des projets A/R examinés. Des détails supplémentaires figurent à l'Appendice 2

Nom du projet	Objectifs en matière de biodiversité				Objectif explicite de conserver les espèces sur la Liste rouge ²⁸	Impacts négatifs potentiels en dehors du site prévus pour la biodiversité ?	% d'arbres plantés étant des espèces indigènes ²⁹
	Planter des arbres, y compris des espèces indigènes	Réduire la pression sur les forêts naturelles ou les ressources naturelles	Améliorer la connectivité pour la faune	Restaurer l'habitat pour les autres espèces indigènes			
TKEN1 Kenya	x	x	x		Non	Non	8,1
TKEN2 Kenya	x	x	x		Non	Non	6,9
TKEN3 Kenya	x	x	x		Non	Non	12,6
TKEN4 Kenya	x	x	x		Non	Non	12,1
TUGA1 Ouganda	x	x	x		Non	Non	0,4
TUGA2 Ouganda	x	x	x		Non	Non	0,3
TINDI Inde	x	x	x		Non	Non	91,2
CACRAV Colombie	x			x	Non	Non	97,2
TGB Ouganda	x	x			Non	(non décrit)	(S/O)
UCHMAP Tanzanie		x			Oui	Oui	0
CCHAT Inde	x	x			Non	Non	100

²⁸ Les espèces qui ont été classées par la Liste rouge de l'UICN comme vulnérables (VU), en danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR).

²⁹ Le pourcentage des arbres plantés qui sont des espèces indigènes est basé sur le nombre de troncs, à l'exception de TUGA1 et de TUGA2 qui ne présentent pas cette information dans les documents du projet. Pour ces projets, le pourcentage indique le nombre d'hectares plantés d'arbres indigènes, divisé par le nombre total d'hectares dans le projet.

Tableau 9 : Récapitulatif des objectifs en matière de biodiversité des projets REDD examinés. Des détails supplémentaires figurent à l'Appendice 2

Projet	Objectifs en matière de biodiversité							Objectif explicite de conservation des espèces CR, EN et VU ?	Impacts négatifs potentiels prévus pour la biodiversité ?
	Prévenir les pertes d'habitat	Prévenir la dégradation des forêts	Prévenir l'exploitation illégale	Prévenir la chasse et la pêche illégales	Protéger un corridor pour la faune	Protéger des espèces menacées	Agrandir les parcs nationaux		
CORAZU Pérou	x		x	x		x		Oui (4 CR, 4 EN, 13 VU)	Non
KASPH1 Kenya	x			x	x	x		Oui - 5 spp de mammifères (2 EN, 3 VU)	Non
KASPH2 Kenya	x			x	x	x		Oui - 5 spp de mammifères (2 EN, 3 VU)	Non
MAINDO RDC	x	x	x	x		x		Oui, 7 spp de plantes (2 EN, 5 VU) ; 1 mammifère (EN)	Non
NKCAP Bolivie	x	x				x	x	Oui, bien qu'une liste d'espèces correspondant au statut de la Liste rouge ne soit pas incluse	(Non décrit)
ALTMA Pérou	x		x	x		x		Oui - 1 spp de plantes (5 VU) ; 12 mammifères (1 CR, 2 EN, 9 VU) ; 9 spp oiseaux (5 EN, 4 VU) ; 2 amphibiens (1 CR, 1 EN)	Oui – risque de pression pour la déforestation et extraction illégale de flore et faune

4.2 LES PROJETS DE CARBONE FORESTIER CONTRIBUENT-ILS AUX OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ?

Les projets de carbone forestier pourraient avoir un rôle essentiel pour appuyer les buts nationaux en matière de biodiversité et pour aider les pays à remplir leurs engagements au titre de la CBD. Pratiquement tous les pays Parties à la CCNUCC sont également Parties à la CBD et ont élaboré des NBSAP pour mettre la Convention en œuvre au niveau national. Les NBSAP font actuellement l'objet d'un examen dans beaucoup de pays dans le but d'indiquer comment les pays répondront aux Objectifs d'Aichi, qui incluent de nombreux buts pertinents pour la REDD+, comme réduire de moitié les pertes d'habitats naturels d'ici à 2020 (Miles *et al.* 2013), par conséquent, le temps est venu de réaliser une harmonisation plus étroite entre les deux

conventions de Rio. La sélection des objectifs de biodiversité de la REDD+ conformes aux priorités nationales en matière de biodiversité augmentera probablement l'appui d'un projet dans un pays. Cette synergie pourrait être accrue si les projets pouvaient également appliquer des méthodes de surveillance utilisées sur le plan national et s'ils apportaient des données de suivi à un système national de suivi.

Néanmoins, malgré la contribution potentielle des projets de carbone forestier aux objectifs nationaux en matière de biodiversité, aucun des 17 projets de carbone forestier examinés ne décrit de manière explicite l'apport de ce projet aux objectifs nationaux de biodiversité. Six projets avaient été conçus dans le but de soutenir des zones nationales protégées et déjà établies, mais ils ne reconnaissaient pas expressément la contribution du projet aux objectifs nationaux en biodiversité. Puisqu'il existe des synergies potentielles importantes entre les projets de carbone forestier et la conservation de la biodiversité, il est évident qu'il serait possible de tenir compte de manière plus explicite des objectifs nationaux en matière de biodiversité lors de la phase de conception du projet.

Les projets de carbone forestier ont aussi des synergies potentielles importantes avec les systèmes de sauvegardes au niveau national que les pays sont en train de mettre au point dans le cadre de leurs programmes nationaux de la REDD+. Les objectifs spécifiques pour la biodiversité et les approches de suivi pour les sauvegardes n'ont pas été développés dans la majorité des pays et les projets sont susceptibles de contribuer à des méthodologies ou à des données pour les systèmes de sauvegardes. Concernant les projets désireux d'être officiellement reconnus comme faisant partie des programmes nationaux de la REDD+, il serait important que tous les aspects, y compris l'approche pour la conservation de la biodiversité, soient en phase avec les exigences des programmes nationaux de la REDD+.

4.3 COMMENT LES PROJETS DE CARBONE FORESTIER SUIVENT-ILS LEURS IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ ?

Seize des 17 documents des projets de carbone forestier incluait des plans pour suivre les aspects de la biodiversité, mais beaucoup de ces plans étaient basés sur le nombre d'arbres établis ou sur la superficie de forêt conservée. Des méthodes basées sur le terrain étaient surtout utilisées pour évaluer les projets A/R, tandis que tous les projets REDD avaient recours à la fois à des méthodes basées sur le terrain et à la télédétection. Ces méthodes pour mesurer l'étendue de forêts étaient rarement accompagnées de mesures des indicateurs pour évaluer l'impact des espèces ciblées pour la conservation (**Tableau 10**). Parmi les 11 A/R, seuls deux prévoyaient des enquêtes ou des inventaires de la faune ou de la végétation. De plus, il y avait souvent un manque de correspondance entre les objectifs déclarés en matière de biodiversité des projets A/R et les activités de suivi proposées. Par exemple, bien que les 7 projets A/R indiquaient que l'un de leurs objectifs de biodiversité était de créer une connectivité des forêts pour faciliter le déplacement de la faune, aucun n'avait d'indicateur de connectivité des forêts ou de déplacement des animaux. Les projets REDD, par contre, avaient tendance à avoir des plans de suivis plus détaillés (et plus ambitieux). Tous les projets REDD avec des plans de suivi (cinq sur six) incluait un mélange d'indicateurs de couvert forestier, d'aperçus ou d'enquêtes sur la faune, et de menaces à l'égard de la biodiversité (telles que la chasse ou les feux). Pour autant, les documents examinés ne contenaient pas d'informations détaillées sur la manière dont ces variables seraient suivies, interprétées et utilisées pour éclairer les activités de projet. Il est à noter que la troisième version de la CCB, publiée en décembre 2013, exige désormais de développer des plans de suivi au moment de la validation du projet. Tel n'était pas le cas dans les premières versions de la norme.

Tableau 10 : Caractéristiques des plans de suivi de la biodiversité des 11 projets de boisement/reboisement et des 6 projets REDD examinés, y compris comment le scénario sans projet avait été créé, les types de méthodes utilisées, les indicateurs suivis et la nécessité ou non d'avoir des experts du suivi

	Projet	Type de scénario sans projet pour la biodiversité ?	Méthodes de télédétection utilisées ?	Méthodes basées sur le terrain utilisées ?	Indicateurs de biodiversité suivi	Suivi sur le terrain exigeant un expert ?
Projets A/R	TKEN1 Kenya	Qualitatif	Non	Oui	Totalité des hectares plantés ; Nombre d'arbres plantés par espèce ; Nombre et superficie d'arbres indigènes par espèce et par âge ; Hectares plantés avec des arbres indigènes dans les zones riveraines	Non
	TKEN2 Kenya	Qualitatif	Non	Oui	Totalité des hectares du projet ; Nombre d'arbres par espèce ; Nombre et superficie d'arbres indigènes par espèce ; espèces et âge ; Hectares de zones riveraines améliorées	Non
	TKEN3 Kenya	Qualitatif	Non	Oui	Totalité des hectares du projet ; Nombre d'arbres par espèce ; Nombre et superficie d'arbres indigènes par espèce ; espèces et âge ; Hectares de zones riveraines améliorées	Non
	TKEN4 Kenya	Qualitatif	Non	Oui	Totalité des hectares du projet ; Nombre d'arbres par espèce ; Nombre et superficie d'arbres indigènes par espèce ; espèces et âge ; Hectares de zones riveraines améliorées	Non
	TUGA1 Ouganda	Qualitatif	Non	Oui	Totalité des hectares du projet ; Nombre d'arbres par espèce ; Nombre et superficie d'arbres indigènes par espèce ; espèces et âge	Non
	TUGA2 Ouganda	Qualitatif	Non	Oui	Totalité des hectares du projet ; Nombre d'arbres par espèce ; Nombre et superficie d'arbres indigènes par espèce ; espèces et âge	Non
	TINDI Inde	Qualitatif	Non	Oui	Totalité des hectares du projet ; Nombre d'arbres par espèce ; Nombre et superficie d'arbres indigènes par espèce ; espèces et âge	Non
	CACRAV Colombie	Qualitatif	Oui	Oui	Aperçus de la faune ; Couvert forestier ; Parcelles pour les inventaires de la flore	Oui
	TGB Ouganda	Aucun	Non	Oui	Établissement et croissance des arbres	Non
	UCHMAP Tanzanie	Qualitatif	Oui	Oui	Enquêtes sur le couvert végétal de l'habitat, la faune et la flore	Oui
	CHHAT Inde	Qualitatif	Non	Oui	Structure du couvert forestier ; Fréquence des feux	Non

	Projet	Type de scénario sans projet pour la biodiversité ?	Méthodes de télédétection utilisées ?	Méthodes basées sur le terrain utilisées ?	Indicateurs de biodiversité suivis	Suivi sur le terrain exigeant un expert ?
Projets REDD	CORAZU Pérou	Qualitatif	Oui	Oui	Couvert végétal de l'habitat ; Présence et abondance des espèces chassées ; Nombre d'espèces introduites ; Nombre de chasseurs et d'exploitants forestiers illégaux	Non
	KASPHI Kenya	Qualitatif	Oui	Oui	Observations de la faune ; Nombre d'incidents de braconnage observés pendant les patrouilles ; Superficie reboisée ; Nombre d'arbres indigènes établis	Non
	KASPH2 Kenya	Qualitatif	Oui	Oui	Observations de la faune ; Nombre d'incidents de braconnage ; Superficie reboisée ; Nombre d'arbres indigènes établis	Oui
	MAINDO RDC	Qualitatif	Oui	Oui	Superficie et état de la forêt naturelle et/ou de la végétation naturelle dans la zone du projet ; Taille de la population de bonobos ; Fréquence ou intensité de l'exploitation forestière, de la chasse, des conversions agricoles, des feux	Oui
	NKCAP Bolivie	Aucun	s/o	s/o	s/o	
	ALTMAY Pérou	Qualitatif	Oui	Oui	Couvert forestier ; Fragmentation ; Observation des primates ; Hectares reboisés avec des espèces indigènes ; Extraction illégale d'espèces	Oui

4.4 LES PROJETS DE CARBONE FORESTIER PROFITENT-ILS A LA BIODIVERSITE ?

Quatorze des projets examinés indiquaient qu'ils avaient réalisé des avantages en matière de biodiversité dans les dix premières années de la mise en œuvre (**Tableau 11**). Ces affirmations sont fondées principalement sur des augmentations dans la zone reboisée ou dans la forêt conservée. Bien que le couvert forestier puisse être utilisé comme calcul par approximation de la biodiversité, il ne fournit pas d'information sur les changements dans la composition de la végétation ou la diversité de la faune, par conséquent, des données de terrain supplémentaires sur la composition de la communauté ou les tailles de populations des espèces essentielles de la conservation sont nécessaires pour justifier les avantages en biodiversité déclarés. Les quelques projets qui signalaient des observations de la faune ou la chasse illégale ne présentaient pas de comparaison hypothétique qui aurait permis de mieux comprendre les impacts, et des données supplémentaires sont donc nécessaires pour vérifier les impacts positifs.

Il est encore prématuré pour déterminer si les méthodes de suivi existantes utilisées par les projets de carbone forestier seront suffisantes pour saisir les impacts des projets REDD+ sur la biodiversité. Des changements dans la composition de la communauté ou dans les populations des espèces essentielles prennent du temps et les projets examinés sont en activités depuis une période relativement courte (de 1 à 10 ans). Dans plusieurs cas, le suivi de la biodiversité n'avait commencé qu'après le début du projet, rendant encore plus difficile la détection des tendances. Pour autant, un suivi répété sera nécessaire dans l'avenir afin de fournir des informations spécifiques sur les impacts de conservation des projets. Un suivi plus fréquent et plus détaillé représente un coût plus élevé et les promoteurs de projet devront estimer la valeur ajoutée de ces informations plus complètes. Il est probable toutefois que les six projets REDD auront en réalité des résultats positifs importants provenant de la biodiversité en raison des vastes étendues de forêts indigènes (allant de 30.166 à 1.351.963 hectares) qu'ils protègent, à condition que les mesures pour réduire les menaces spécifiques à l'égard de la biodiversité et le déplacement des menaces soient prises en compte. Néanmoins, il manque des données quantitatives pour démontrer les avantages et il reste à voir si les plans de suivi proposés seront suffisants pour prouver ces avantages au fil du temps.



Les avantages des zones reboisées pour la biodiversité sont beaucoup moins évidents, et peuvent être très différents entre les 11 projets examinés à cause de la variation dans les types de plantations établies (en particulier le recours à des arbres indigènes), de la taille de la plantation et de son emplacement au sein d'un paysage plus vaste. Une surveillance plus détaillée des espèces végétales et animales vivant dans les zones reboisées est nécessaire pour juger dans quelle mesure ces projets seront bénéfiques au niveau de la biodiversité.

Tableau 11 : Récapitulatif des résultats du suivi de la biodiversité des 17 projets de carbone forestier examinés, selon la description dans les documents de projet

	Projet	Le rapport du projet décrit-il des impacts positifs sur la biodiversité ?	Année de mise en œuvre (jusqu'à la date du rapport)	Principaux résultats de biodiversité de la mise en œuvre du projet
Projets A/R	TKEN1 Kenya	Oui	7	185 ha d'arbres indigènes établis, comprenant 63.000 arbres individuels
	TKEN2 Kenya	Oui	7.5	322 ha d'arbres indigènes établis, comprenant 86.042 arbres individuels
	TKEN3 Kenya	Oui	8.5	1203 ha d'arbres indigènes établis, comprenant 300.970 arbres individuels
	TKEN4 Kenya	Oui	9	446 ha d'arbres indigènes établis, comprenant 91.577 arbres individuels
	TUGA1 Ouganda	Oui	10	6,2 ha d'arbres indigènes établis comprenant 4.540 arbres individuels
	TUGA2 Ouganda	Oui	10	2,5 ha d'arbres indigènes établis, comprenant 1.134 arbres individuels
	TINDI Inde	Oui	9	589,1 ha d'arbres indigènes établis, comprenant 600.154 arbres individuels
	CACRAV Colombie	Oui	9	Le nombre ou les hectares d'arbres indigènes plantés pour remplacer les pâturages ne sont pas très clairs. Le suivi d'autres espèces de flore ou de faune a été fait, mais les méthodes ou les résultats ne sont pas clairement présentés.
	TGB Ouganda	Non	9	2.773,2 ha de forêts avec les méthodes de gestion du Plan Vivo
	UCHMAP Tanzanie	Oui	6	La télédétection n'indiquait aucune différence dans le couvert forestier dans la plupart des zones gérées pour la conservation par rapport aux conditions de départ. Dans une zone, le couvert forestier avait augmenté et l'érosion avait augmenté. Des enquêtes sur les plantes et les animaux n'avaient révélé aucun changement dans les compositions des espèces.
CHHAT Inde	Oui	10	248 ha d'espèces d'arbres indigènes plantés sur des terres précédemment arides	
Projets REDD	CORAZU Pérou	Oui	4	Le couvert forestier est resté le même de 2008 à 2012, et le nombre d'infractions pour la chasse, l'exploitation forestière et la pêche illégales, et l'utilisation d'espèces exotiques a diminué.
	KASPH1 Kenya	Oui	1	Des espèces indigènes ont été plantées. Les comptages des espèces mammifères ciblées ont été faits, mais aucune donnée sur les tendances n'était présentée.
	KASPH2 Kenya	Oui	1	Des espèces indigènes ont été plantées. Les comptages des espèces mammifères ciblées ont été faits, mais aucune donnée sur les tendances n'était présentée.
	MAINDO RDC	Oui	1.5	Concession d'exploitation forestière convertie en concession de conservation ; Transects de la flore et de la faune terminés ; Ateliers de formation sur la biodiversité réalisés ; Résultats quantitatifs non présentés
	NKCAP Bolivie	s/o	8	Aucune présentation dans les documents à la disposition du public
	ALTMAY Pérou	Oui	4	4.646 ha de déforestation évités par rapport à la base de référence ; Résultats quantitatifs pour montrer la réduction de la fragmentation par rapport aux trajectoires de déforestation projetés ; 51,2 ha reboisés avec des espèces indigènes ; Formations sur la biodiversité réalisées ; Interception accrue d'extraction illégale de flore et de faune

4.5 PROJETS DE CARBONE FORESTIER - CONCLUSIONS

Tous les projets examinés décrivaient des objectifs de conservation de la biodiversité, mais les types d'objectifs et le degré de spécificité différaient substantiellement entre les projets. La majorité des projets A/R examinés indiquaient que les plantations d'arbres résulteraient en une plus grande biodiversité que celle constatée dans les paysages largement dégradés où la plantation a lieu. Ces projets indiquaient aussi souvent que la plantation d'arbres réduirait la pression sur les forêts indigènes, et que les plantations peuvent servir de corridors entre des fragments de forêts. En revanche, les projets REDD avaient pour but principal la conservation de l'habitat et ciblaient également la conservation d'espèces de grande valeur sur le plan de la conservation.

La valeur de biodiversité des projets de carbone forestier peut être la plus élevée quand ils abordent spécifiquement des priorités de conservation reconnues. Aucun des documents de projet examinés ne discutait des priorités nationales en matière de biodiversité, même si six des projets avaient pour but de soutenir la conservation de zones nationales protégées.

Les méthodes de suivi de la biodiversité utilisées dans les projets variaient beaucoup. Dans certains cas, le suivi était basé sur le nombre ou sur la superficie des arbres plantés et avait des capacités limitées pour détecter d'autres changements dans la biodiversité. Les méthodes de suivi décrites pour les projets REDD étaient en général plus détaillées que dans les projets A/R. Les projets REDD incluaient le suivi de menaces à la biodiversité, ainsi que la surveillance directe de populations d'espèces de grande valeur sur le plan de la conservation. Des plans détaillés décrivant les méthodes utilisées, l'intensité des échantillons et d'autres aspects du suivi, n'étaient pas fournis dans les documents examinés, il n'était donc pas possible d'évaluer la qualité des plans de suivi et leur capacité à détecter les impacts résultant de la REDD+ sur la biodiversité.

Tous les projets examinés affirmaient avoir réalisé des avantages en matière de biodiversité. Pour beaucoup de projets A/R, l'établissement d'arbres, y compris des espèces indigènes, sur des terres dégradées, était décrit comme un avantage pour la biodiversité. Le nombre d'espèces indigènes allait de 0,3 à 100 pour cent. Dans les projets qui avaient peu recours aux espèces indigènes, les avantages en biodiversité proviendront sans doute de l'établissement d'autres plantes et animaux dans la plantation, ou de la réduction de la pression sur les forêts indigènes, mais ces éléments n'étaient pas surveillés. Les projets REDD fondaient leurs affirmations des avantages pour la biodiversité principalement sur la protection des forêts indigènes, et même s'ils avaient des plans pour surveiller également d'autres aspects de la biodiversité, plusieurs de ces projets n'avaient pas encore de résultats détaillés concernant le suivi. Un suivi supplémentaire à long terme sera nécessaire pour chacun de ces projets avant de pouvoir clairement identifier toute la portée des impacts sur la biodiversité.

5.0 DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

Étant donné que les détails sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre la REDD+ sont toujours en voie d'élaboration et de mise à l'essai, il est trop tôt pour déterminer quels seront les impacts à long terme de la REDD+ sur la conservation de la biodiversité. Pour autant, les premières expériences avec la REDD+, notamment l'élaboration de cadres de sauvegardes guidant la REDD+, la conception de programmes nationaux REDD+ et la mise en œuvre de projets de carbone forestier, sont toutes des précédents importants qui influenceront les impacts à long terme de la REDD+. Réaliser des impacts optimaux sur la biodiversité dépendra des enseignements tirés de ces premières expériences et de leur utilisation pour guider les méthodes à venir.

5.1 LES CADRES DE SAUVEGARDES ACTUELS POUR LA REDD+ SONT-ILS SUFFISANTS POUR GARANTIR DES AVANTAGES EN BIODIVERSITÉ ?

Notre étude suggère qu'il existe des politiques significatives et de haut niveau sur la manière d'aborder la biodiversité dans la REDD+, ainsi que des lignes directrices et des normes plus détaillées prodiguant des conseils sur la façon d'éviter les impacts négatifs et de favoriser les impacts positifs sur la biodiversité.

Les décisions de la CCNUCC ayant trait aux sauvegardes pour la REDD+, en particulier les Accords de Cancun, tiendront lieu de référence centrale pour les activités de la REDD+ et du carbone forestier, à la fois dans le cadre de la CCNUCC et en dehors de celle-ci, pendant de nombreuses années à venir. Ces décisions, y compris les dispositions pour éviter la conversion des forêts naturelles et pour inciter la protection et la conservation des forêts naturelles, sont significatives dans la mesure où elles cherchent non seulement à éviter de nuire à la biodiversité mais également à créer des impacts positifs. Un défi présenté par les garanties de la CCNUCC, cependant, réside dans le fait qu'elles donnent peu de détails et qu'elles pourraient être interprétées de plusieurs manières. La disposition visant à inciter la conservation des forêts naturelles et la mise en valeur d'autres avantages sociaux et environnementaux est particulièrement ambiguë car il n'est pas évident de prouver que des incitations ont été faites ou que des avantages réels ont été réalisés. Au cours de 2014, les Parties auront des discussions au sujet de la nécessité ou non pour la CCNUCC de fournir des recommandations supplémentaires pour les sauvegardes. Puisque certains pays REDD+ résisteront probablement à des orientations normatives et que toutes les décisions prises permettront sans doute une souple interprétation, il est probable que les recommandations de la CCNUCC relatives à la REDD+ continueront à être de haut niveau.

Les cadres de sauvegardes propres à la REDD+ peuvent aider à aborder le manque de recommandations fournis par la CCNUCC, puisqu'ils donnent beaucoup plus de détails sur la manière d'éviter les impacts négatifs sur la biodiversité et de réaliser des impacts positifs. Les Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC) de l'ONU-REDD avaient été conçus spécifiquement dans le cadre des garanties de la CCNUCC et donnent beaucoup plus de détails que les décisions de la CCNUCC. Les normes sociales et environnementales (SES) de la REDD+ formulent encore plus de recommandations pouvant guider la conception et la mise en œuvre d'un programme de la REDD+ réalisant une performance sociale et environnementale significative, incluant la conformité avec les garanties de la CCNUCC. Bien qu'ils n'aient pas de rapport direct avec les programmes nationaux pour la REDD+, les Standards CCB, le Standard du Plan Vivo et d'autres normes à avantages multiples combrent un créneau similaire à l'échelle du projet. Par ailleurs, nombre des organismes de financement des activités REDD+ ont leurs propres politiques et

recommandations en matière de sauvegardes pour éviter de nuire à la biodiversité. Il existe par conséquent de plus en plus d'informations pouvant être utiles pour guider les gouvernements et les promoteurs de projet dans la conduite d'activités REDD+ qui évitent de nuire à la biodiversité et favorisent plutôt la conservation de la biodiversité.

Pour autant, même si nombre de recommandations sur les sauvegardes devraient être mises en place, l'application de ces cadres de sauvegardes est encore relativement limitée dans les activités REDD+ sur le terrain, il n'est donc pas facile d'estimer si les recommandations fournies sont suffisantes ou non pour réaliser des avantages significatifs en matière de biodiversité. Bien qu'il y ait des centaines de projets de carbone forestier dans le monde, seuls quelques-uns sont pleinement mis en œuvre, ont fourni des informations de suivi détaillées sur la biodiversité et ont été vérifiés à partir de normes à avantages multiples, comme les Standards CCB ou le Plan Vivo. De même, parmi les 11 gouvernements appliquant le cadre détaillé REDD+ SES, aucun n'a pleinement conçu et mis en œuvre des systèmes de sauvegardes. Par conséquent, il est prématuré d'estimer si les cadres de sauvegardes déjà en place garantiront ou non des résultats positifs pour la biodiversité. Un suivi complet et à long terme de la biodiversité dans les projets et programmes de la REDD+ sera nécessaire pour évaluer avec rigueur l'impact net de la REDD+ sur la biodiversité dans les différents pays et les différentes régions, et pour déterminer quelles sont les approches de sauvegarde les plus efficaces pour réaliser la conservation de la biodiversité.

Outre les cadres pour la REDD+, la CBD représente une occasion évidente pour une synergie avec les aspects de biodiversité de la REDD+. La conservation des forêts et le reboisement sur une vaste échelle, que la REDD+ a pour but d'inciter, pourraient aider à réaliser au moins cinq des Objectifs d'Aichi de la CBD. Il existe des synergies potentielles similaires entre le suivi mené par les pays pour évaluer leurs progrès à l'égard des Objectifs d'Aichi, et la surveillance nécessaire pour un système efficace d'information sur les sauvegardes pour la REDD+. Dans beaucoup de pays, le suivi pour la CBD est basique toutefois, et utilise peu d'indicateurs quantitatifs. C'est donc l'occasion de développer simultanément un système de suivi national sur la biodiversité appuyant les engagements d'un pays envers la CBD et la REDD+ de la CCNUCC. La CBD a formulé des recommandations plus détaillées sur le suivi de la biodiversité que la CCNUCC, et ces recommandations peuvent servir de point de départ pour mettre sur pied le système de suivi national en matière de biodiversité.

5.2 DANS QUELLE MESURE LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES AVEC LES PROGRAMMES DE LA REDD+ AU NIVEAU NATIONAL INDIQUENT-ELLES QUE LA REDD+ RÉALISERA DES AVANTAGES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ?

À quel point les programmes de la REDD+ au niveau national sont destinés à réaliser des avantages en biodiversité n'est pas clair. Tous les R-PP et documents de programme national de l'ONU-REDD examinés décrivent les toutes premières phases de conception du programme national de la REDD+ et par conséquent, ils ne contiennent pas encore des objectifs, des activités ou des plans de suivi de la biodiversité pleinement développés. Dans presque la moitié des pays étudiés, il y a des énoncés suggérant que la réalisation d'avantages pour la biodiversité est une priorité pour la conception du programme de la REDD+, mais ces déclarations de haut niveau doivent encore être traduites en objectifs et buts spécifiques pour la biodiversité. De plus, la plupart des programmes nationaux de la REDD+ ne donnent aucun détail sur les mesures qui seront prises pour garantir les avantages en biodiversité ou sur la manière dont le suivi sera mené pour documenter les impacts sur la biodiversité. Il y a également peu d'informations sur la manière dont les pays prévoient d'établir la priorité de la REDD+ dans des domaines de valeur particulière pour la biodiversité (par exemple, les zones de fort endémisme ou les zones de grande importance pour les buts de biodiversité). Comme on pourrait s'y attendre à un stade plus avancé de la planification, les Notes d'idée de programme pour la réduction des émissions (ER-PIN) examinées (Costa Rica et RDC) sont plus précises au niveau des objectifs, des mesures et des idées initiales pour le suivi en matière de biodiversité. Lorsque les autres pays

auront avancé dans leurs stratégies REDD+, ils pourraient aussi élaborer des idées plus nettes sur la manière de réaliser des avantages en biodiversité par le biais de la REDD+.

Même si la mise en œuvre de la REDD+ sur le plan national n'en est qu'à ses débuts, les premières indications montrent que certains pays s'engagent à réaliser des impacts positifs significatifs sur la biodiversité par le biais de la REDD+. Le fait que 11 gouvernements appliquent déjà volontairement la REDD+ SES au développement de leurs activités REDD+ est prometteur. Parallèlement, le fait que certains pays les plus avancés dans leurs programmes de la REDD+ – comme le Costa Rica – ont des objectifs de biodiversité spécifiques et qu'ils décrivent des activités visant à réaliser ces objectifs, est également un augure favorable et établit un bon précédent. Lorsque les programmes de la REDD+ seront pleinement opérationnels sur le plan national, des études détaillées de l'impact de ces programmes seront possibles et permettront également d'élucider les types de politiques, de mesures et d'interventions les plus efficaces pour réaliser des résultats positifs en matière de biodiversité.

5.3 LES EXPÉRIENCES EXISTANTES AVEC LES PROJETS DE CARBONE FORESTIER SUGGÈRENT-ELLES QUE LA REDD+ RÉALISERA DES AVANTAGES SIGNIFICATIFS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ?

Notre étude suggère que nombre de projets REDD+ ont le potentiel de réaliser des avantages significatifs en matière de biodiversité, notamment ceux conçus dans le but de protéger de vastes zones de forêts diversifiées, de rétablir la connectivité au sein de l'environnement forestier et d'éviter de dégrader plus avant les forêts à haute biodiversité. De plus, un nombre significatif de projets REDD+ sont situés dans des zones contenant des espèces dont la conservation est très préoccupante (comme les espèces endémiques ou figurant sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature). Quelques-uns se déroulent également dans des zones protégées ou dans des zones adjacentes, indiquant une contribution possible aux objectifs nationaux en matière de biodiversité. La majorité des projets REDD+ identifient avec netteté les menaces à l'égard de la biodiversité, mais seul un petit nombre précise clairement comment ils aborderont chacune de ces menaces.

Une limitation essentielle dans la conception des projets REDD+ en existence cependant, est que beaucoup d'entre eux n'ont pas de base de référence quantitative décrivant les conditions probables de la biodiversité en l'absence d'activités de projet. Il sera donc difficile de démontrer avec précision que les changements observés dans la biodiversité sont liés à la mise en œuvre du projet. Si l'objectif de biodiversité d'un projet est de maintenir ou d'élargir le couvert forestier, la même projection utilisée pour l'utilisation des terres (soit le niveau de référence) pourrait aussi être utilisée comme indicateur de la biodiversité. Pour les projets dont le but est de maintenir ou d'agrandir les populations d'espèces de grande valeur écologique, une modélisation de la population plus poussée serait nécessaire.

Beaucoup de projets prévoient de suivre uniquement un petit nombre d'indicateurs de biodiversité, limitant ainsi leurs capacités à comprendre les changements positifs et négatifs pour la biodiversité. C'est notamment le cas des projets A/R qui concentrent leur suivi sur l'établissement d'arbres plantés, dont beaucoup sont exotiques, et non sur les autres indicateurs de la biodiversité comme la connectivité ou la réduction de la pression sur les forêts naturelles. Un suivi de la biodiversité plus rigoureux et plus détaillé permettrait de mieux évaluer les impacts des projets de carbone forestier et favoriserait une conception adaptée pour améliorer la performance de la biodiversité au fil du temps.

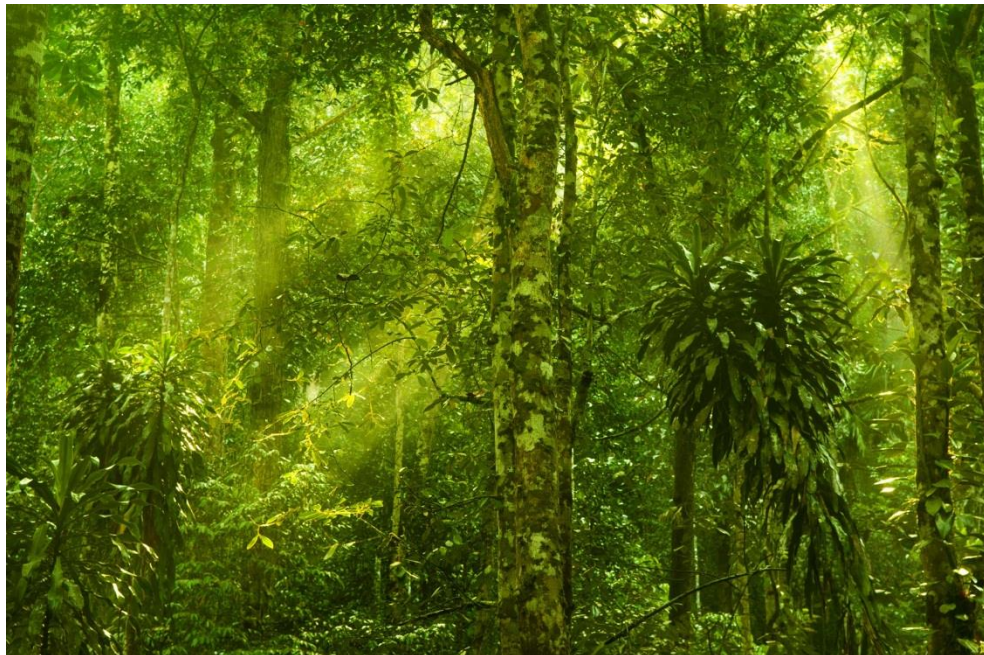
5.4 RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS EN BIODIVERSITÉ DE LA REDD+

Notre étude suggère que plusieurs facteurs essentiels pourraient permettre de garantir que la REDD+ mène à des impacts positifs en matière de biodiversité.

Nous proposons en particulier les recommandations suivantes pour les programmes et projets REDD+ :

- Prendre en considération les questions de biodiversité tout au long de la conception et de la mise en œuvre de la REDD+ et inclure la biodiversité comme une composante intégrale de la REDD+.
- Élaborer des objectifs en biodiversité très clairs, spécifiques et mesurables pour les activités REDD+, tant à court terme qu'à long terme, et sur différentes échelles spatiales.
- Comprendre les menaces essentielles à l'égard de la biodiversité dans leur zone.
- Identifier et mettre en œuvre une série d'activités claires qui permettront d'atteindre les objectifs de biodiversité, y compris des actions visant spécifiquement à aborder les menaces à la biodiversité et à fournir des avantages à la biodiversité.
- Envisager de manière explicite les avantages possibles pour la biodiversité lors de l'établissement de la priorité des sites pour les activités REDD+, notamment la sélection des sites qui ont une grande valeur en matière de biodiversité (comme les zones de biodiversité essentielles, les zones fort endémiques, les zones avec beaucoup d'espèces vulnérables, menacées ou en voie d'extinction, ou encore les corridors biologiques critiques) et qui sont alignés sur les priorités nationales de conservation de la biodiversité (par exemple dans les NBSAP).
- Élaborer un plan de suivi détaillé et complet pour la biodiversité, y compris l'établissement d'une base de référence de la biodiversité, des indicateurs de biodiversité clairs, un suivi des menaces et des méthodes de suivi rigoureuses.
- Établir un cadre d'échelle nationale pour le suivi de la biodiversité qui prenne en compte des objectifs multiples, qui inclut les sauvegardes REDD+, les exigences CBD et des donateurs et qui formule des recommandations pour les initiatives REDD+ infranationales afin d'assurer le suivi de la biodiversité. Ce cadre national devra s'appuyer sur les indicateurs de biodiversité et le suivi requis au titre de la CBD afin de simplifier autant que possible le suivi et les notifications au sein d'un pays. Cette recommandation sera destinée à normaliser les méthodes de suivi entre la CBD et la CCNUCC, comme à l'intérieur de chaque pays. Cette normalisation devrait faciliter l'assimilation par le système national des données recueillies par des initiatives infranationales. Les initiatives infranationales pourraient bénéficier de l'application de méthodes standardisées et des données produites par le système national.
- Rattacher de manière explicite les buts de la REDD+ aux objectifs nationaux de conservation de la biodiversité, y compris les engagements au titre de la CBD, et chercher des synergies possibles entre les systèmes de suivi établis pour la REDD+ et ceux établis dans le cadre des NBSAP.
- Améliorer les synergies entre la CCNUCC et la CBD, parmi d'autres accords internationaux touchant à la conservation, portant sur les efforts d'atténuation relatifs à la biodiversité, en particulier la REDD+.

- Établir un processus de gestion d'adaptation explicite permettant d'utiliser et d'étudier les résultats du suivi de la biodiversité (à l'échelle du projet ou à l'échelle du programme) pour modifier les activités REDD+ afin de réaliser les objectifs de conservation de la biodiversité. Le moment où cette analyse aura lieu dépendra de la fréquence de collecte de données sur la biodiversité, mais elle pourrait être combinée avec d'autres analyses sur les données de réduction d'émissions et données de suivi social afin que les interventions de projet puissent être adaptées en fonction des impacts de projet dans chacune des zones.



REFERENCES

- Biodiversity Indicators Partnership. 2011. Guidance for national biodiversity indicator development and use. UNEP World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, UK. 40pp
- Bubb, P., Chenery, A., Herkenrath, P., Kapos, V., Mapendembe, A., Stanwell-Smith, D., Walpole, M. 2011. National Indicators, Monitoring and Reporting for the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020: A Review of Experience and Recommendations in Support of the CBD Ad Hoc Technical Expert Group (AHTEG) on Indicators for the Strategic Plan 2011-2020. UNEP-WCMC with IUCN and ECNC.
- Busch, J. (2013). Supplementing REDD+ with biodiversity payments: The paradox of paying for multiple ecosystem services. *Land Economics*, 89(4), 655-675.
- Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP). 2013. To No Net Loss and Beyond: An Overview of the Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP), Washington, D.C.
- CBD, UNCCD & UNFCCC. The Rio Conventions. Action on Forests. Montreal, Canada: Convention on Biological Diversity; Bonn, Germany: United Nations Convention to Combat Desertification; Bonn, Germany: United Nations Framework Convention on Climate Change, 2012. http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/rio_20_forests_brochure.pdf
- Christophersen, T. 2010. REDD Plus and Biodiversity. Biodiversity and Climate Change issue paper No. 5. UNEP, CBD.
- Daviet, F., G. Larsen, D. Lee, S. Roe, R. O'Sullivan, C. Streck. 2013. Safeguards for REDD+ from a Donor Perspective. *Climate Focus*.
- Daviet, F., and Larsen, G. 2012. Safeguarding Forests and People: A Framework for Designing a National System to Implement REDD+ Safeguards. World Resources Institute.
- Dickson, B. and V. Kapos. 2012. Biodiversity monitoring for REDD+. *Current opinion in Environmental Sustainability*, 4:717-725.
- Doswald, N. & Dickson, B. 2011. Guidelines for monitoring the impacts of REDD+ on biodiversity and ecosystem services. Draft. Prepared on behalf of the UN-REDD Programme. UNEP World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, UK.
- Epple, C., Dunning, E., Dickson, B. Harvey, C. 2011. Making Biodiversity Safeguards for REDD+ Work in Practice – Developing Operational Guidelines and Identifying Capacity Requirements. Summary Report. United Nations Environment Programme - World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC), Cambridge.
- Gardner, T. A., Burgess, N. D., Aguilar-Amuchastegui, N., Barlow, J., Berenguer, E., Clements, T., & Vieira, I. C. (2012). A framework for integrating biodiversity concerns into national REDD+ programmes. *Biological Conservation*, 154, 61-71.
- Secretariat of the Convention on Biological Diversity. 2009. Connecting Biodiversity and Climate Change Mitigation and Adaptation: Report of the Second Ad Hoc Technical Expert Group on Biodiversity and Climate Change. Technical Series No. 41, Montreal.
- Secretariat of the Convention on Biological Diversity. 2011. REDD plus and biodiversity. CBD Technical Series 59. Montreal.
- Harvey, C.A., B. Dickson and C. Kormos. 2010. Opportunities for conserving biodiversity through REDD. *Conservation Letters* 3: 52-61.
- Lanius, D.R. *et al.* (2013) Aligning Biodiversity Compensation and REDD+: a primer on integrating private sector conservation financing schemes in the tropics and sub-tropics. IUCN NL, Amsterdam.
- Lindenmayer, D.B., K.B. Hulvey, R.J. Hobbs *et al.* 2012. Avoiding bio-perversity from carbon sequestration solutions. *Conservation Letters* 5:28-36.
- Lindenmayer, D. B., Margules, C. R. and Botkin, D. B. (2000), Indicators of Biodiversity for Ecologically Sustainable Forest Management. *Conservation Biology*, 14: 941–950.

- Merger, E., Dutschke, M., & Verchot, L. (2011). Options for REDD+ voluntary certification to ensure net GHG benefits, poverty alleviation, sustainable management of forests and biodiversity conservation. *Forests*, 2(2), 550-577.
- Miles, L., Trumper, K., Osti, M., Munroe, R., and Santamaria, C. 2013. REDD+ and the 2020 Aichi Biodiversity Targets: Promoting synergies in international forest conservation efforts. UNREDD Programme Policy Brief No. 5. UNREDD Programme Secretariat, Geneva.
- Moss, N. and Nussbaum, R. 2011. A Review of Three REDD+ Safeguard Initiatives. Forest Carbon Partnership Facility and UN-REDD Programme.
- John A. Parrotta, Christoph Wildburger & Stephanie Mansourian (eds.), 2012. Understanding Relationships between Biodiversity, Carbon, Forests and People: The Key to Achieving REDD+ Objectives. A Global Assessment Report. Prepared by the Global Forest Expert Panel on Biodiversity, Forest Management, and REDD+. IUFRO World Series Volume 31. Vienna. 161 p.
- Peskett, L. and Todd, K. 2012. Putting REDD+ Safeguards and Safeguard Information Systems Into Practice. UN-REDD Programme Policy Brief No. 3.
- Peters-Stanley, M., G. Gonzalez and D. Yin. 2013. Covering New Ground: State of the Forest Carbon Markets 2013. Ecosystem Marketplace. Washington, DC.
- Pilgrim, John, Jonathan Ekstrom, and Johannes Ebeling. 2011. Biodiversity Impacts Guidance: Key Assessment Issues for Forest Carbon Projects. In Building Forest Carbon Projects, Johannes Ebeling and Jacob Olander (eds.). Washington, DC: Forest Trends.
- Pitman, N. 2011. Social and Biodiversity Impact Assessment Manual for REDD+ Projects: Part 3 – Biodiversity Impact Assessment Toolbox. Forest Trends, Climate, Community & Biodiversity Alliance, Rainforest Alliance and Fauna & Flora International. Washington, DC.
- Richards, M., & Panfil, S. N. (2011). Social and Biodiversity Impact Assessment (SBIA) Manual for REDD+ Projects: Part 1-Core Guidance for Project Proponents. *Climate, Community & Biodiversity Alliance, Forest Trends, Fauna & Flora International and Rainforest Alliance, Washington, DC.*
- S. Roe, C. Streck, L. Pritchard, J. Costenbader. 2013. Safeguards in REDD+ and Forest Carbon Standards: A Review of Social, Environmental and Procedural Concepts and Application. Climate Focus.
- Strassburg, B.B.N., A. S. L. Rodriguez, M. Gusti, A. Balmford, S. Fritz, M. Obersteiner, R. K. Turner and T. M. Brooks. 2012. Impacts of incentives to reduce emissions from deforestation on global species extinctions.
- Stickler C., Berazza, T., Nepstad, D. Global Rules for Sustainable Farming: A comparison of social and environmental safeguards for REDD+ and Principles & Criteria for Commodity Roundtables. 2012
- Swan, S.R. 2012. Commitments and options for safeguarding biodiversity in REDD+. FCA-SNV BioREDD Brief No.1. Biodiversity & REDD+ Review. Forest Carbon Asia and SNV – The Netherlands Development Organisation, Hanoi.
- Swan, S., Bertzkey, M., Goodman, L. 2012. REDD+ Biodiversity Safeguards: Options for Developing National Approaches. BioREDD Brief No. 2. Forest Carbon Asia and SNV.
- Swan, S. and R. Mc Nally. 2011. High-Biodiversity REDD+” Operationalizing Safeguards and Delivering Environmental Co-benefits. SNV.
- Tyrrill, T.D. & Alcorn, J.B. 2011. Analysis of possible indicators to measure impacts of REDD+ on biodiversity and on indigenous and local communities: A report to the Convention on Biological Diversity. Tentera, Montreal, Canada.
- UNEP-WCMC 2011. Review of the Biodiversity Requirements of Standards and Certification Schemes: A snapshot of current practices. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montréal, Canada. Technical Series No. 63, 30 pages.
- UN-REDD Programme, 2012. UN-REDD Programme Social and Environmental Principles and Criteria. UNREDD/PB8/2012/V/1.
- Verified Carbon Standard 2012. Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU) requirements Version 3.3

APPENDICE I

LES PAYS EXAMINÉS POUR CE RAPPORT

Programmes REDD+ examinés	Participant au FCPF	Statut et financement FCPF en octobre 2013	Programme national des pays de l'ONU-REDD	Financement ONU-REDD	Utilisation des REDD+ SES
Afrique					
République démocratique du Congo (RDC)	<input type="checkbox"/>	3,4 M \$ déboursés pour la subvention pour la préparation de la R-PP ; demande de 5 M \$ supplémentaires approuvée ; ER-PIN soumise pour le Fonds carbone du FCPF	<input type="checkbox"/>	5,5 M \$	Au plan national, pour l'échange et l'apprentissage
Kenya	<input type="checkbox"/>	Subvention pour la Proposition pour la préparation en développement	<input type="checkbox"/>		
République du Congo	<input type="checkbox"/>	3,4 M \$ déboursés pour la subvention de la préparation de la R-PP	<input type="checkbox"/>	4 M \$	
Tanzanie	<input type="checkbox"/>	Aucune demande de fonds au FCPF. Le financement pour la préparation vient de la Norvège (~17 M \$)	<input type="checkbox"/>	4,3 M \$	Au plan national, pour la recommandation des bonnes pratiques
Asie					
Cambodge	<input type="checkbox"/>	Subvention pour la Proposition pour la préparation en développement	<input type="checkbox"/>	3 M \$	
Indonésie	<input type="checkbox"/>	3,6 M \$ déboursés pour la subvention de la préparation de la R-PP. Demande de 5 M \$ supplémentaires en cours	<input type="checkbox"/>	5,6 M \$	Dans 2 provinces
Népal	<input type="checkbox"/>	3,4 M \$ déboursés pour la subvention de la préparation de la R-PP			Au plan national,
Vietnam	<input type="checkbox"/>	3,8 M \$ déboursés pour la subvention de la préparation de la R-PP	<input type="checkbox"/>	Phase I : 4,4 M \$ Phase II : 30 M \$	
Amérique Latine					
Colombie	<input type="checkbox"/>	Approbation d'une subvention pour la Proposition pour la préparation	<input type="checkbox"/>	4 M \$	
Costa Rica	<input type="checkbox"/>	3,6 M \$ déboursés pour la subvention de la préparation de la R-PP ; ER-PIN présentée et Lettre d'intention signée pour les ventes des réductions des émissions au Fonds carbone			Au plan national, pour la recommandation des bonnes pratiques
Équateur			<input type="checkbox"/>	4 M \$	Au plan national
Guatemala	<input type="checkbox"/>	Subvention pour la Proposition pour la préparation en développement			Au plan national
Mexique	<input type="checkbox"/>	Subvention pour la Proposition pour la préparation en développement			Au plan national
Pérou	<input type="checkbox"/>	Subvention pour la Proposition pour la préparation en développement			Dans 1 département

APPENDICE 2

CARACTERISTIQUES DES 17 PROJETS DE CARBONE FORESTIER EXAMINES POUR CETTE ETUDE

Nom du projet	Abréviation du nom	Année de départ	Type	Superficie du projet (ha)	Méthodologie de comptabilisation du carbone ³⁰	Situation par rapport aux normes de comptabilisation du carbone	Situation par rapport aux normes à avantages multiples
Programme TIST au Kenya	TKEN1	2004	A/R	1.565	CDM AR-AMS0001 Version 05	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées – Standards CCB, 2 ^e édition, Niveau Or pour des avantages exceptionnels pour la communauté (9 mars 2012)
Programme TIST au Kenya CCB-002	TKEN2	2004	A/R	2.556	CDM AR-AMS0001	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées – Standards CCB, 2 ^e édition, Niveau Or pour des avantages exceptionnels pour la communauté (16 décembre 2011)
Programme TIST au Kenya CCB-003	TKEN3	2004	A/R	7.419	CDM AR-AMS0001 Version 06	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées – Standards CCB, 2 ^e édition, Niveau Or pour des avantages exceptionnels pour la communauté (28 septembre 2012)
Programme TIST au Kenya CCB-004	TKEN4	2004	A/R	2.724	CDM AR-AMS0001 Version 06	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées – Standards CCB, 2 ^e édition, Niveau Or pour des avantages exceptionnels pour la communauté (11 mars 2013)
TIST Programme en Ouganda CCB-001	TUGA1	2003	A/R	1.488	CDM AR-AMS0001 Version 07	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées – Standards CCB, 2 ^e édition, Niveau Or pour des avantages exceptionnels pour la communauté (11 mai 2012)
Programme TIST en Ouganda CCB-002	TUGA2	2003	A/R	1.160	CDM AR-AMS0001 Version 06	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées – Standards CCB, 2 ^e édition, Niveau Or pour des avantages exceptionnels pour la communauté (12 mars 2013)
Programme TIST en Inde CCB-001	TIND1	2004	A/R	672	CDM AR-AMS0001, Version 06	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées - Standards CCB, 2 ^e édition (11 mars 2013)

³⁰ Les méthodologies de comptabilisation du carbone qui commencent avec le CDM ont été approuvées pour être utilisées dans le Mécanisme du développement propre et sont acceptées par la Norme de carbone vérifiée (VCS) ; celles qui commencent avec la VCS ont été élaborées pour la VCS et approuvées par cette dernière.

Nom du projet	Abréviation du nom	Année de départ	Type	Superficie du projet (ha)	Méthodologie de comptabilisation du carbone ³⁰	Situation par rapport aux normes de comptabilisation du carbone	Situation par rapport aux normes à avantages multiples
Restauration de zones dégradées et reboisement à Cáceres et Cravo Norte, Colombie	CACRAV	2002	A/R	10.870	CDM AR-AM0005	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées - Standards CCB, 2 ^e édition (25 octobre 2011)
Arbres pour des avantages mondiaux, Ouganda	TGB	2003	A/R	5.000	Plan Vivo	Plan Vivo enregistré, crédits émis	Plan Vivo validé et vérifié
Reboisement dans les prairies d'Uchindile, Kilombero, Tanzanie et Mapanda, Mufindi, Tanzanie	UCHMAP	1997	A/R	12.905	CDM AR-AM0005, version 03	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification en cours Standards CCB ; 2 ^e édition ; Validation approuvée - Standards CCB, 1 ^{ère} édition, Niveau Argent (16 octobre 2009)
Reboisement de terres dégradées à Chhattisgarh, Inde	CHHAT	2002	A/R	282	CDM AR-AM0001 version 02,	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification en cours Standards CCB ; 2 ^e édition ; Validation approuvée - Standards CCB, 1 ^{ère} édition, Niveau Or (23 juin 2009)
Projet REDD du Parc national Cordillera Azul, Pérou	CORAZU	2008	REDD	1.351.964	VCS VM0007	VCS enregistrée, crédits émis	Validation approuvée - Standards CCB ; 2 ^e édition ; Niveau Or pour des avantages exceptionnels en biodiversité (19 février 2013) ; Vérification en cours
Projet REDD du corridor Kasigau, Phase I – Le sanctuaire Rukinga, Kenya	KASPH1	2006	REDD	30.166	VCS VM0009	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées - Standards CCB, 2 ^e édition, Niveau Or pour des avantages exceptionnels en biodiversité (5 décembre 2012)
Projet REDD du corridor Kasigau, Phase II, Kenya	KASPH2	2010	REDD	169.741	VCS VM0009	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées - Standards CCB, 2 ^e édition, Niveau Or pour des avantages exceptionnels en biodiversité (23 mai 2013)
Mai Ndombe REDD+, République démocratique du Congo	MAINDO	2011	REDD	299.645	VCS VM0009, version 2.0	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées - Standards CCB, 2 ^e édition, Niveau Or pour des avantages exceptionnels en biodiversité (6 décembre 2012)
Projet d'action sur le climat, Noel Kempff (NK-CAP), Bolivie	NKCAP	1997	REDD	642.458	Méthodologie propre au projet	Indépendamment vérifiées, aucune norme de comptabilisation du carbone utilisée	Réductions des émissions indépendamment vérifiées, aucune norme d'avantages multiples utilisée
Initiative de conservation d'Alto Mayo, Pérou	ALTMAY	2008	REDD	182.000	VCS VM0015	VCS enregistrée, crédits émis	Validation et vérification approuvées - Standards CCB, 2 ^e édition, Niveau Or pour des avantages exceptionnels en biodiversité (12 décembre 2012)

APPENDICE 3

INTERPRÉTATION DES ÉLÉMENTS DES ACCORDS DE CANCUN DE LA CCNUCC SUR LA REDD+ QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Texte de la CCNUCC provenant des Accords de Cancun (CCNUCC I/CP.16)	Interprétation
Paragraphe 71, Demande aux pays en développement d'élaborer :	
<i>(d) Un système pour fournir des informations sur la manière dont les sauvegardes sont abordées et respectées</i>	Il s'agit d'un système pour recueillir et communiquer des informations montrant que le pays respecte les sauvegardes REDD+. Cette rédaction évite d'utiliser le terme « notification » pour établir une distinction entre les exigences pour les sauvegardes et les exigences pour les notifications des émissions des gaz à effet de serre.
Appendice-I Recommandations et sauvegardes ; 1. Les activités REDD+ devraient :	
<i>(d) ... prendre en considération les fonctions multiples des forêts et des autres écosystèmes ;</i>	Cet énoncé reflète l'idée que les activités REDD+ devraient tenir compte d'aspects en dehors du carbone et des émissions de gaz à effet de serre. La biodiversité contenue dans les forêts en est un exemple.
<i>(e) Être entreprises en accord avec les priorités nationales du développement ...</i>	Cet énoncé témoigne de la souveraineté des pays et de leurs droits à choisir une priorité pour les différents aspects de la REDD+.
<i>(f) Être cohérentes avec les besoins et les buts de développement durable des Parties ;</i>	Cet énoncé insiste sur la nécessité d'être cohérent avec les efforts et les engagements qui existent pour le développement durable, y compris par exemple, les engagements pris au titre de la CBD.
<i>(h) Être cohérentes avec les besoins d'adaptation du pays ;</i>	Cet énoncé reconnaît les possibilités pour la REDD+ de contribuer à l'adaptation. Par exemple, les forêts intactes ont des rôles importants dans la régulation des débits et de la qualité de l'eau. Le maintien de la biodiversité est également important pour garantir la durabilité et la résilience des forêts face au changement climatique ou à d'autres perturbations (CBD 2009, Christophersen 2010).
<i>(k) Encourager la gestion durable des forêts ;</i>	Cet énoncé fait référence au rôle que la REDD+ peut jouer pour que la gestion forestière pour le bois d'œuvre soit plus durable. La conservation de la biodiversité est un objectif majeur de la gestion durable des forêts et mesurer les changements dans la biodiversité est un moyen important permettant d'évaluer si la gestion est durable ou non (Lindenmayer et al. 2000).
Appendice-I Recommandations et sauvegardes ; 2. Les sauvegardes qui devraient être encouragées et soutenues :	
<i>(a) Que les actions complètent ou soient cohérentes avec les objectifs des programmes nationaux des forêts et en conformité avec les conventions et accords internationaux ;</i>	Cette clause cherche à garantir la cohérence entre les sauvegardes REDD+ et les politiques nationales et accords internationaux. La CBD est l'un des accords internationaux les plus pertinents pour la REDD+ et la biodiversité.
<i>(e) Que les actions soient cohérentes avec la conservation des forêts naturelles et la diversité biologique, garantissant que les actions mentionnées dans le paragraphe 70 de cette décision ne soient utilisées pour convertir des forêts naturelles, mais plutôt pour inciter à la protection et à la conservation des forêts naturelles et de leurs services écosystémiques, et pour améliorer d'autres avantages sociaux et environnementaux ;</i>	Cette sauvegarde contient deux importants concepts pour la biodiversité. Le premier est destiné à éviter que les activités REDD+ soient responsables de la conversion des forêts naturelles en plantations. Cette clause est conçue en particulier pour éviter que la REDD+ ne nuise à la biodiversité des forêts. Le second concept sous-entend que les activités REDD+ devraient non seulement éviter de nuire mais aussi générer des impacts positifs. La stipulation d'une « garantie » pour les impacts positifs distingue les garanties de la CCNUCC de plusieurs autres politiques décrites plus loin dans cette section, qui se limitent à chercher à éviter des impacts négatifs.

APPENDICE 4

INTERPRÉTATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉCISION DE DURBAN DE LA CCNUCC SUR LA REDD+ QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Texte de la CCNUCC provenant des Résultats de Durban (CCNUCC 12/CP.17)	Interprétation
1. Recommandations concernant les systèmes pour fournir des informations sur la manière dont les sauvegardes sont abordées et respectées	
<i>1. Fait remarquer que la mise en œuvre des sauvegardes ... devrait appuyer les stratégies ou les plans d'action nationaux et être incluse dans ... toutes les phases de la mise en œuvre</i>	Ce point indique que la mise en œuvre des sauvegardes doit être faite de manière à être rattachée à l'approche de chaque pays à l'égard de la REDD+, et que les sauvegardes s'appliquent tout au long de la mise en œuvre de la REDD+.
2. Le système pour fournir des informations sur la manière dont les sauvegardes ... sont abordées et respectées devrait :	
<i>Convient également que les pays en développement Parties ... devraient fournir un récapitulatif d'information sur la manière dont toutes les sauvegardes mentionnées dans la Décision 1/CP.16, Appendice I, sont abordées et respectées tout au long de la mise en œuvre des activités ;</i>	Ce point précise que les pays sont requis de fournir un récapitulatif d'information sur la manière dont ils abordent et respectent les sauvegardes uniquement lorsqu'ils entreprennent des activités REDD+. La décision ne donne aucun détail supplémentaire sur le contenu du récapitulatif.
<i>(b) Fournir des informations transparentes et cohérentes accessibles par toutes les parties prenantes pertinentes et régulièrement mises à jour ;</i>	Ce point présente les exigences de transparence, de cohérence et de mises à jour régulières des informations ayant trait aux sauvegardes.
<i>(c) Être transparent et flexible pour pouvoir faire des améliorations dans le temps ;</i>	Ce point réitère la nécessité de la transparence et encourage la gestion adaptative. Permettre de faire des améliorations au fil du temps implique également que les systèmes pour les sauvegardes peuvent tirer parti des capacités existantes, même si elles sont limitées, puis faire des améliorations au fur et à mesure de l'accroissement des capacités.
<i>(d) Fournir des informations sur toutes les sauvegardes [dans les Accords de Cancun] sont abordées et respectées ;</i>	Ce point stipule que toutes les sauvegardes, y compris les sauvegardes pertinentes pour la biodiversité, doivent être abordées et respectées.
<i>(e) Être axé sur le pays et mis en œuvre au niveau national ;</i>	Ce point respecte la souveraineté des pays dans le développement de leurs propres programmes REDD+. En fournissant des informations sur les sauvegardes à l'échelle nationale, il y a moins de risque que les impacts négatifs de la REDD+ se déplacent dans l'ensemble du pays.
<i>(f) Tirer parti des systèmes existants, le cas échéant ;</i>	Les initiatives de conservation de la biodiversité et les systèmes de suivi existants peuvent être utilisés dans le but d'élaborer un système pour les sauvegardes. Ceci inclut, par exemple les NBSAP et le réseau des zones protégées d'un pays.

APPENDICE 5

INTERPRÉTATION DES ÉLÉMENTS DES DÉCISIONS DE VARSOVIE DE LA CCNUCC SUR LA REDD+ QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Texte de la CCNUCC tiré du Package REDD+ de Varsovie	Interprétation
Le calendrier et la fréquence des présentations du récapitulatif d'information sur la manière dont toutes les sauvegardes mentionnées dans la décision I/CP.16, Appendice I, sont abordées et respectées	
4. Décide que les pays en développement Parties devraient commencer à fournir le récapitulatif d'information ... dans leur communication nationale ou leur canal de communication ... après le début de la mise en œuvre des activités [REDD+]	Ce point rattache la présentation des récapitulatifs d'information sur les sauvegardes aux communications nationales d'un pays à la CCNUCC. Les communications nationales étaient déjà requises des pays comme moyen de décrire leurs activités ayant trait à la CCNUCC.
5. Décide également que la fréquence des présentations du récapitulatif d'information ultérieures, tel que précisé au paragraphe 2 ci-dessus devrait être cohérente avec les dispositions pour la soumission des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I de la Convention et, sur une base volontaire, par le biais de la plateforme de la CCNUCC sur Internet.	Ce point précise la fréquence des récapitulatifs soumis sur les sauvegardes, qui devrait correspondre à la fréquence des communications nationales. Pour les pays non visés à l'Annexe I, c'est en général tous les quatre ans.
Tiré du Programme de travail de la COP sur le financement basé sur les résultats	
4. Convient que les pays en développement ... devraient fournir le récapitulatif d'information le plus récent sur la manière dont toutes les sauvegardes ... ont été abordées et respectées avant de pouvoir recevoir des paiements basés sur les résultats ;	Ce point stipule que les pays doivent fournir des informations sur les sauvegardes avant de pouvoir recevoir des paiements pour leurs réductions ou éliminations des émissions.
11. Décide que la plateforme d'information contiendra ... : (c) Le récapitulatif d'information sur la manière dont toutes les sauvegardes ... sont abordées et respectées ... ;	La « plateforme d'information » est le dépôt central pour la soumission des informations sur la performance REDD+ d'un pays, et cet énoncé indique que la plateforme hébergera les informations sur les sauvegardes que les pays soumettent volontairement.

U.S. Agency for International Development

1300 Pennsylvania Avenue, NW

Washington, DC 20523

Tél. : (202) 712-0000

Fax : (202) 216-3524

www.usaid.gov